

# AUVERGNE – Rhône-Alpes\*

Conseil économique, social et environnemental régional

\* Signature provisoire : le nom de la Région sera fixé par décret en conseil d'État avant le 1er octobre 2016 après avis du Conseil Régional.

**Pour une nouvelle dynamique  
régionale de l'enseignement  
supérieur, de la recherche, et de  
l'innovation**

20 septembre 2016



# **Pour une nouvelle dynamique régionale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation**

**Rapporteur**

M. Francis NAVARRO

Président de la Commission n°6 "Enseignement supérieur et Recherche"

**Contribution n°2016-08**

20 septembre 2016

### Le CESER en quelques mots...

Le Code Général des collectivités territoriales précise en son article L 4134-1 :

« Le conseil économique, social et environnemental régional est, auprès du conseil régional et du président du conseil régional, une assemblée consultative.

Il a pour mission **d'informer le conseil régional** sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de **participer aux consultations** organisées à l'échelle régionale, ainsi que de **contribuer à des évaluations** et à un suivi des **politiques publiques régionales**. »

Le CESER est l'assemblée consultative, représentative de la vie économique, sociale et environnementale de la région. Elle émet des **avis** (saisines) et **contributions** (autosaisines).

**Expression de la société civile organisée** dans toute sa diversité, les propositions du CESER éclairent les choix des décideurs régionaux.

Ainsi, le CESER concourt à l'administration de la région aux côtés du Conseil régional et de son Président.

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,  
inscrivez-vous à la lettre.ceser@auvergnerhonealpes.eu  
ou  
retrouvez les informations sur  
le site internet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :  
[www.auvergnerhonealpes.eu/ceser](http://www.auvergnerhonealpes.eu/ceser)

Cette contribution a été adoptée par 129 voix pour et 35 abstentions  
par le Conseil économique, social et environnemental régional Auvergne-Rhône-Alpes  
lors de son Assemblée plénière du 20 septembre 2016

# Sommaire

---

Pages

<b>Introduction</b>	<b>5</b>
<b>1. Portrait de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation dans la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>6</b>
1.1. Des atouts indéniables	6
1.2. Les axes de progrès	9
<b>2. Des axes de priorité pour le prochain Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, et de l'Innovation</b>	<b>11</b>
2.1. Conforter le maillage territorial de l'enseignement supérieur	11
2.2. Soutenir les parcours des étudiants	12
2.3. Améliorer la vie étudiante	13
2.4. Améliorer les liens entre production de connaissances et dynamiques territoriales	14
2.5. Renforcer l'attractivité et le rayonnement international de l'ESRI	16
2.6. Encourager et faciliter l'accès aux programmes européens	18
2.7. Développer la formation continue (ou formation tout au long de la vie) dans l'enseignement supérieur	19
2.8. Répondre à de nouveaux défis économiques et sociaux	20
<b>Conclusion</b>	<b>23</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>25</b>
<b>Glossaire</b>	<b>27</b>
<b>Remerciements</b>	<b>29</b>
<b>Déclarations des groupes</b>	<b>31</b>



# Introduction

Si les Régions ne dessinent pas la carte de l'enseignement supérieur, et doivent respecter le principe d'autonomie des établissements, la loi NOTRE du 7 août 2015 prévoit que la Région élabore « un schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, en concertation avec les collectivités territoriales et EPCI ». Ce schéma doit s'inscrire dans le respect des stratégies nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche<sup>1</sup>, qui définissent les grands principes d'intervention et les priorités de l'Etat dans ce domaine.

Par ailleurs, « les schémas d'enseignement supérieur et de recherche et les schémas de développement universitaire définis par les communes, EPCI, les pôles métropolitains et les départements doivent prendre en compte le schéma régional ». La loi ne prévoit pas d'échéance précise pour son adoption, mais le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes a souhaité qu'il soit opérationnel dès 2017.

Ce schéma doit définir les orientations de la Région et ses priorités d'interventions dans ce domaine, en cohérence avec deux autres grands schémas : le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADETT). Il devra aussi s'articuler avec les politiques mises en œuvre dans les grandes métropoles régionales.

En Rhône-Alpes, la « Stratégie Régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, et de l'Innovation » a été adoptée en 2011 et a pris fin en 2015. En Auvergne, le « Schéma Régional d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation » a été adopté en novembre 2014.<sup>2</sup>

La concertation sur l'élaboration du nouveau SRESRI a été officiellement lancée le 30 juin 2016 par le Président du Conseil régional et le vice-président délégué à l'ESRI : si des priorités ont été affichées, comme « l'excellence, le réseau territorial, le lien avec le monde économique et la simplification », une large concertation des acteurs de l'écosystème régional de l'ESRI a été initiée. Par ailleurs, plusieurs rencontres thématiques seront organisées dans les grands pôles universitaires de la Région.

C'est dans cette perspective que le CESER a souhaité réaliser une contribution en amont de l'avis obligatoire sur le SRESRI, afin d'être force de proposition et d'exprimer les attentes de la société civile organisée.

Le premier enjeu de ce nouveau SRESRI est la mise en œuvre d'une stratégie régionale ambitieuse permettant de soutenir le développement socio-économique et le dynamisme des territoires.

S'agissant de compétences partagées, cette stratégie devra permettre de mieux articuler politique nationale, vision régionale et approche territoriale, au bénéfice de l'attractivité et du rayonnement régional. Il s'agit ainsi d'accompagner l'accès à l'enseignement supérieur du plus grand nombre, notamment par l'amélioration des parcours et des conditions de vie des étudiant(e)s.

Le second enjeu est la mise en œuvre de cette stratégie, par l'harmonisation des politiques régionales d'Auvergne et de Rhône-Alpes en matière de soutien aux établissements, d'innovation et de mobilité internationale. Il est notamment nécessaire de revisiter les modes d'intervention de la Région dans ces domaines, qui s'appuient à la fois sur des politiques contractuelles et des appels à projets.

Il s'agit de répondre à la problématique essentielle suivante :

*Quelle stratégie régionale pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation dans la nouvelle région Auvergne – Rhône-Alpes, dont la géographie renforce encore davantage la question de l'équilibre dans les dynamiques territoriales ?*

---

<sup>1</sup> Stratégie nationale de l'enseignement supérieur (StraNES) et Stratégie nationale de recherche (S.N.R.).

<sup>2</sup> Le Conseil régional Rhône-Alpes avait choisi le terme de « stratégie », alors que le Conseil régional d'Auvergne avait opté pour « schéma ».

# 1. Portrait de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation dans la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes

## 1.1. Des atouts indéniables

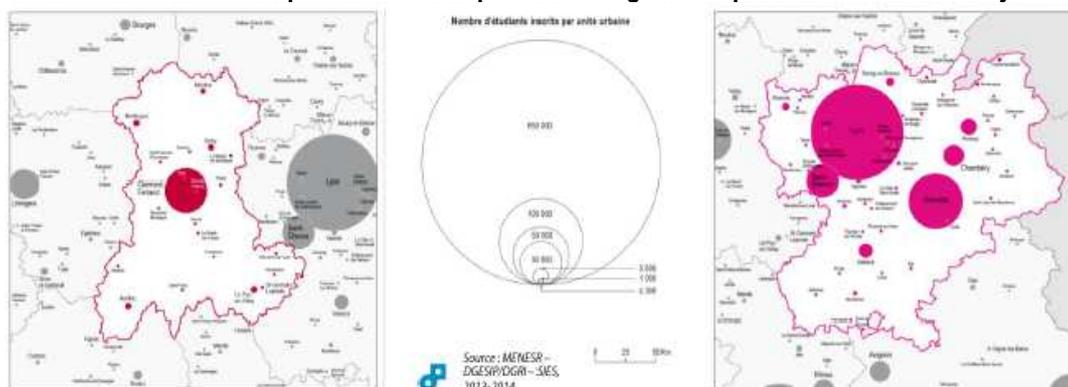
La région Auvergne-Rhône-Alpes bénéficie d'un potentiel d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation qui la place au premier rang des régions françaises hors Île-de-France. La région dispose de nombreux atouts : elle se caractérise par une offre de proximité relativement dense et une forte présence scientifique.

Ce potentiel scientifique qui génère une importante production de connaissances ne contribue encore que trop peu au développement socio-économique des territoires. C'est un des axes d'amélioration que le nouveau schéma régional devra bien prendre en compte.

### • Un maillage dense pour un enseignement supérieur de très haut niveau :

L'offre d'enseignement supérieur se caractérise en Auvergne-Rhône-Alpes par un maillage du territoire et une offre de formation de très bonne qualité, comme en atteste les résultats des différents appels à projets « investissements d'avenir ». La COMUE de Grenoble a été sélectionnée dans le cadre des appels à projets IDEX. Après une première phase de présélection, la COMUE de Lyon-St Etienne<sup>3</sup> et le site de Clermont-Ferrand seront respectivement candidats pour l>IDEX et pour l'ISITE en 2017.

### L'offre de formations supérieures rhônalpine et auvergnate : 3 pôles universitaires majeurs



La nouvelle région accueille une population étudiante importante et en augmentation régulière : elle représente en 2016, 12,7 % des étudiants français. Ces étudiants se répartissent dans des établissements couvrant une grande partie du territoire :

- 300 000 étudiants (145 000 à Lyon, 56 000 à Grenoble, 38 000 à Clermont-Ferrand, 23 000 à St-Etienne, 14 000 en Savoie) répartis sur 69 sites d'enseignement supérieur ;
- 8 universités (Grenoble, Lyon 1, 2 et 3, St Etienne, Savoie-Mont Blanc, Universités d'Auvergne et Blaise-Pascal à Clermont-Ferrand qui fusionneront en 2017) ;
- 43 grandes écoles, 17 écoles d'ingénieurs...soit 14,7 % des élèves ingénieurs français.

<sup>3</sup> Dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> vague de l'appel à projets IDEX, la COMUE Lyon St-Etienne avait bénéficié d'une démarche probatoire dénommée PALSE.

La région Auvergne-Rhône-Alpes est une région globalement attractive pour les étudiants, grâce à la qualité de son offre de formation dense et diversifiée. Cette attractivité s'exerce en particulier sur l'enseignement supérieur long (masters universitaires, doctorats, écoles d'ingénieurs et de commerce).<sup>4</sup>

La Région, avec l'appui d'autres collectivités territoriales, a conduit une action décisive<sup>5</sup> pour développer l'offre d'enseignement supérieur dans l'ensemble des territoires de la nouvelle région, répondant ainsi à une dynamique démographique et à une demande des territoires : tous les départements d'Auvergne-Rhône-Alpes disposent aujourd'hui d'une offre de formations supérieures. Dans un contexte budgétaire délicat, il convient de rappeler cette action déterminante des collectivités territoriales et des pouvoirs publics en matière de développement territorial de l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, les implantations universitaires dans les villes moyennes et villes universitaires intermédiaires s'appuient sur une diversité de formes d'organisation (antennes, université de plein exercice, écoles et grandes écoles...) qui ne nuit pas à leur qualité. Cette diversité d'organisation et cette capacité d'adaptation au contexte local apparaissent au contraire comme un facteur d'efficacité.

Cette richesse et cette diversité peuvent se révéler un point de faiblesse, dès lors qu'un certain désinvestissement de l'Etat se confirmerait, et que la nouvelle région devrait hiérarchiser ses priorités. L'intervention régionale ne pourrait alors à elle seule compenser le désengagement de l'Etat et d'autres collectivités locales, pour assurer à long terme l'ancrage territorial de l'ESR. Ce maillage ne se résume cependant pas aux implantations universitaires et peut prendre des formes variées dans les territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes.

#### • Une tradition d'ouverture internationale :

La nouvelle région peut s'appuyer sur une forte ouverture à l'international, sur la base de nombreux dispositifs mis en place : bourses de mobilité internationale pour les étudiants, pack accueil des chercheurs étrangers, soutien aux projets de coopération internationale des établissements...

Ainsi, 27 200 étudiants étrangers sont accueillis dans les établissements d'Auvergne-Rhône-Alpes, dont 12 600 sur le pôle Lyon-St Etienne, 7 400 sur le pôle Clermont-Auvergne, et 7 200 sur le pôle Grenoble-Alpes.

Par ailleurs, la proximité géographique de la région avec la Suisse constitue une opportunité de collaboration, tant en matière de formation que de recherche, avec les établissements de Genève et de Lausanne.

#### • Une recherche d'excellence internationalement reconnue :

La région se caractérise par une présence importante des organismes de recherche et par une recherche très diversifiée. 12 organismes sont implantés en Auvergne Rhône-Alpes, dans des domaines très variés :

- Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM),
- Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA),
- Centre national de la recherche scientifique (CNRS),
- Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB),
- IFP Energies nouvelles (IFPEN),
- Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR),

---

<sup>4</sup> Bref du CEREQ, n°347, juin 2016.

<sup>5</sup> 112.5 millions d'euros cumulés uniquement pour l'enseignement supérieur et la recherche dans les budgets primitifs d'Auvergne et de Rhône-Alpes en 2015. L'exécutif régional a annoncé un budget annuel de 250 millions d'euros annuels pour mener l'ensemble des politiques d'ESRI au cours du mandat.

- Institut national de la recherche agronomique (INRA),
- Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA),
- Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM),
- Institut de recherche pour le développement (IRD),
- Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA),
- Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA).

On compte par ailleurs 6 Très Grandes Infrastructures de Recherche parmi lesquelles : European Synchrotron Radiation Facility (ESRF), Institut Laue-Langevin (ILL), Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC), European organization for nuclear research (CERN)...

La région accueille 15 000 enseignants-chercheurs et 10 200 doctorants : 2 000 thèses sont soutenues annuellement.

La recherche régionale se caractérise aussi par son haut niveau d'excellence : 26 laboratoires de recherche sont labellisés « LABEX ». Deux projets régionaux d'IRT (Campus d'innovation technologique de dimension mondiale), Lyon Bioaster et Nanoelec (Grenoble), ont été retenus dans le cadre du programme national "investissements d'avenir". On compte aussi 2 ITE (Institut pour la Transition Energétique) : Supergrid et Ines.

Parmi les points forts de la recherche, on peut citer la santé et les biotechnologies, les sciences humaines et sociales (économie, histoire...), l'environnement et les sciences de la terre, les nanotechnologies, la chimie et les matériaux, l'énergie, le numérique, les sciences pour l'ingénieur...

Au total, la dépense intérieure en R&D s'élève à 6,5Mds € en Auvergne-Rhône-Alpes (2013) soit 14 % du total national et 2,67 % du PIB régional, investis dans la recherche par les entreprises (pour les 2/3) et les administrations (pour 1/3).

Auvergne-Rhône-Alpes est la quatrième région de l'Union européenne pour le nombre de demandes de brevets européens. Avec 2 577 brevets dont l'inventeur réside en Auvergne-Rhône-Alpes, la région est à l'origine de 19,5 % des brevets déposés en France par des nationaux.<sup>6</sup>

16,7 % des entreprises et 19,7 % des centres de recherche français engagés dans des conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) se situent en Auvergne-Rhône-Alpes.

**• Une production de connaissances qui pourrait davantage contribuer aux dynamiques de développement territorial :**

La région compte de nombreux organismes de valorisation et de transfert de technologie, qui ont pour mission de renforcer les liens entre la recherche académique et les besoins des entreprises.

On dénombre 14 pôles de compétitivité (parmi les 71 labellisés en France) et 21 clusters. La Région compte aussi trois SATT (Société d'accélération du transfert de technologie) : Pulsalys (Lyon/St Etienne), Linksium (Grenoble), et Grand Centre (Clermont-Ferrand).

D'autres organismes agissent dans le champ de l'innovation : l'ARDI (Agence régionale pour le développement de l'innovation) en Rhône-Alpes, ARDE (Agence régionale de développement économique) et le GIP Innovergne en Auvergne. Le rapprochement de ces structures sous une seule bannière devrait intervenir d'ici 2017.

Les 5 Domaines de Spécialisation Intelligente (DSI) auvergnats et les 7 DSI rhônalpins s'appuient sur des domaines de recherche d'excellence, qui recouvrent une grande partie des activités économiques d'Auvergne-

---

<sup>6</sup> Sources : CCIR, INPI 2014, OST, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Eurostat.

Rhône-Alpes. On peut noter plusieurs champs de recherche communs aux deux SRI-SI (S3) : santé, numérique, systèmes intelligents, éco-efficience et développement durable.

Dans la perspective d'une harmonisation des SRI-SI d'Auvergne et de Rhône-Alpes, il conviendra de veiller à ne pas négliger certains secteurs qui pourraient se retrouver dans les « angles morts » des DSI.

Des collaborations sont déjà engagées en recherche fondamentale et dans un certain nombre de domaines industriels : on peut citer le Cancéropôle<sup>7</sup>, la fondation Neurodis (dans la recherche sur le cerveau), le pôle de compétitivité Viaméca, ou la fédération de recherche en mathématiques Auvergne-Rhône-Alpes. L'union des deux régions renforce ces synergies et ouvre un champ élargi aux différents acteurs de l'ESRI.

Ce potentiel d'innovation s'appuie sur un tissu d'entreprises industrielles, de TPE/PME, mais aussi de nombreuses start-ups et d'entreprises innovantes, pour beaucoup issues des laboratoires de recherche de la région. C'est d'ores et déjà une illustration concrète de la « société de la connaissance » vers laquelle doit conduire ce nouveau schéma régional, en s'intéressant plus particulièrement aux entreprises les plus éloignées des ressources de la recherche publique ou non inscrites dans des réseaux collaboratifs (pôles, filières...). C'est un enjeu essentiel dont le CESER compte se saisir dans les prochains mois en lien avec les acteurs de l'ESRI.

## 1.2. Les axes de progrès

Si l'on peut souligner la qualité de l'offre de formation supérieure et l'excellence du potentiel scientifique présent en région, il faut admettre que ces atouts ne contribuent encore que trop peu à la dynamique de développement des territoires. C'est une faiblesse du système français d'ESRI, qui a été depuis longtemps identifiée à travers de nombreux rapports : la France se distingue dans la production de nouvelles connaissances, mais reste lente et inefficace dans la commercialisation de nouveaux produits et services en découlant, ce qui nuit à la compétitivité de son économie.<sup>8</sup>

Les politiques publiques tentent de répondre à ce problème complexe depuis une quinzaine d'années, en multipliant les structures de transfert de technologies, chargées de créer des liens entre la communauté scientifique universitaire et les entreprises.

En Auvergne-Rhône-Alpes, des passerelles entre les laboratoires de recherche et les entreprises existent et ont fait progresser la recherche partenariale. Elles ne répondent cependant pas encore de manière satisfaisante à la coopération souhaitée entre les laboratoires et le monde socio-économique.

Le bilan de cette collaboration et du transfert de connaissances est contrasté et il convient de bien distinguer :

- au niveau des entreprises, les grands groupes qui ont su créer des connexions nombreuses avec les laboratoires pour améliorer leur compétitivité, des PME pour lesquelles il existe une marge de progrès ;
- au niveau du territoire, les métropoles qui bénéficient d'écosystèmes d'innovation organisés en réseau dense, des villes intermédiaires ou des zones rurales qui ne bénéficient pas du même réseau, ni de la même masse critique ;
- au niveau des établissements, les grandes écoles qui ont construit leur identité sur un lien privilégié avec le monde économique, et les universités, pour lesquelles ce lien est par nature moins évident même si de gros progrès ont été réalisés ;

---

<sup>7</sup> Le Cancéropôle CLARA regroupe 3 200 chercheurs mobilisés dans la lutte contre le cancer, avec des équipes présentes à Clermont-Ferrand, Lyon, Grenoble et Saint-Étienne. Ce réseau est une initiative lancée en 2003 et financée par les pouvoirs publics, l'Institut national du cancer, les collectivités territoriales et les Fonds européens. Il fédère les acteurs académiques, cliniques et industriels des deux régions, avec un double objectif : le transfert rapide des découvertes vers les patients et la valorisation économique de la recherche.

<sup>8</sup> Voir notamment le rapport de Suzanne BERGER, « Reforms in the French Industrial Ecosystem », janvier 2016, ou le rapport de la Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation (2016).

- au niveau des disciplines, il est nécessaire de distinguer les disciplines intégrées à des réseaux internationaux de recherche pour lesquelles la collaboration avec le monde économique est une nécessité, et les disciplines pour lesquelles cette relation est moins « évidente » : ces dernières disposent d'un potentiel encore trop peu exploité, et qui pourrait très utilement bénéficier au développement des territoires. L'innovation se créant aux frontières disciplinaires, leur implication peut s'avérer déterminante dans le cadre de projets interdisciplinaires.

Cette situation hétérogène s'explique en partie par des racines culturelles fortes souvent fondées sur une méconnaissance réciproque des deux mondes qui conduit à des clichés et à des opinions dogmatiques favorisant une forte défiance vis-à-vis des partenariats potentiels. Une modification des postures de part et d'autre doit être encouragée afin de valoriser la recherche par une mise sur le marché de connaissances nouvelles, sans pour autant remettre en cause la nécessité d'une recherche fondamentale ni la liberté de choix des chercheurs.

Le Conseil régional doit soutenir une recherche publique d'excellence et favoriser son ouverture aux besoins socio-économiques des territoires, en orientant les dispositifs qu'il contribue à financer dans cet objectif, et en profitant des opportunités ouvertes par l'évolution des structures de transfert/valorisation (Pôles, SATT...). Le transfert annoncé du financement des pôles de compétitivité aux Régions, à l'exception des pôles à vocation mondiale, pose néanmoins la question de la complémentarité et de la pérennité de ces structures.

La Région doit aussi soutenir une offre de formation en lien avec le tissu économique de chaque territoire, en développant les liens entre formations pré-bac et post-bac, et en apportant son soutien à des projets intégrés de type « Campus des métiers ». Il peut, par ses interventions, contribuer à structurer des filières de formation répondant à des besoins ou à des projets locaux, qui ne sont pas ou mal pris en compte par les politiques nationales d'enseignement supérieur.

La Région devra aussi poursuivre ses efforts engagés en matière de vie étudiante (logement, santé, mobilité...) afin de faciliter l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur, dans le cadre d'une véritable orientation : la renégociation annoncée du CPER 2015-2020 doit conforter cette priorité.

D'une manière plus globale, le nouveau schéma régional devra veiller à garantir à la fois une cohérence régionale des politiques d'ESRI, et veiller au respect de la diversité de chaque site, en lien avec les priorités décidées en matière de stratégie scientifique et de développement économique. La mise en cohérence des différents schémas fondateurs de la nouvelle politique régionale pour les 5 ans à venir est essentielle : SRDEII, SRADDET, et SRESRI, sans oublier les SRI-SI (S3) déjà opérationnelles.

Comme l'a souligné le CESER dans de précédents travaux, la mise en réseau d'« écosystèmes » locaux globalement performants doit être développée par des échanges de compétences, au profit de « l'écosystème » régional. C'est un enjeu essentiel dans la grande région Auvergne-Rhône-Alpes.

Dans cette perspective, le CESER portera une attention particulière à la situation des territoires et des entreprises cumulant différents types de contraintes dans l'accès aux ressources de l'ESRI : éloignement géographique, disciplinaire, effet de taille... Les zones peu denses disposent en effet de marges de croissance importantes dans le cadre d'une économie à base productive, en complément d'une économie résidentielle, mais elles doivent pouvoir capter davantage de « matière grise » pour soutenir ce développement.<sup>9</sup>

L'ESR doit ainsi s'inscrire dans un réseau régional de ressources mobilisables en soutien au développement socio-économique de l'ensemble régional.

---

<sup>9</sup> Il s'agit en effet d'imaginer aujourd'hui d'autres formes de présence universitaire dans les territoires, en se situant davantage « au bon moment » qu'« au bon endroit ». Voir sur ce thème : Levy Rachel, Soldano Catherine, Cuntigh Philippe et Filâtre Daniel, L'université et ses territoires : dynamismes des villes moyennes et particularités des sites, Presses universitaires de Grenoble, 2014.

## **2. Des axes de priorité pour le prochain Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, et de l'Innovation**

En s'appuyant sur les travaux réalisés en Auvergne et en Rhône-Alpes sur ces thématiques, le CESER a identifié plusieurs axes de priorité pour le prochain SRESRI :

### **2.1. Conforter le maillage territorial de l'enseignement supérieur**

Le maillage du territoire régional en matière de formations supérieures est un atout pour la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes. Une offre de formation peut être développée dans les villes de taille intermédiaire, même au-delà de la licence, en s'appuyant sur les forces distinctives du territoire : il s'agit d'organiser le maillage du territoire en s'appuyant sur les atouts du tissu économique.

Sans multiplier encore les antennes universitaires, il serait souhaitable de consolider et développer les implantations existantes pour que les campus puissent fonctionner et apporter des ressources dans les territoires. Il y a intérêt, comme certains sites le montrent bien (Valence, Bourg-en-Bresse, Le Puy, Aurillac...), à raisonner sur l'ensemble de l'offre post-bac (filières de formations universitaires et post secondaires) et à soigner leur articulation aux enseignements secondaires délivrés dans les lycées.

Les écosystèmes locaux doivent s'appuyer sur une animation des « campus », conçus comme une unité de vie, qui apporte aux étudiants une variété d'offre de formations et donc de réorientation, de services y compris culturels, et la possibilité de créer des liens avec le monde économique et la société civile en impactant directement les territoires sur lesquels ils se développent. Il n'est pas superflu de mettre en œuvre une communication « offensive » pour favoriser dans ce cas les rencontres et les destins improbables entre ces différents acteurs.

Innovation, formation supérieure, entrepreneuriat constituent d'ores et déjà le triptyque insécable de la création de valeur, pour les territoires, les individus et les entreprises. C'est la raison pour laquelle il faut rapprocher et relier des structures et activités qui pouvaient se penser séparément, mais dont la valeur ajoutée réside aujourd'hui dans leur articulation. La présence de plateformes techniques dans les campus de proximité peut par exemple permettre de favoriser ces liens.

Cette dynamique locale peut aussi s'appuyer sur des « tiers lieux » qui peuvent héberger à la fois des espaces de « co-working », des appuis administratifs et financiers, des structures ou modules de formation, des activités culturelles et sportives, en présentiel et/ou en e-learning.

Le système d'enseignement supérieur, à travers son mode d'implantation sur les territoires, est un moyen potentiel d'atténuer les déséquilibres territoriaux actuellement à l'œuvre. Il convient non pas de tracer un chemin balisé et linéaire aux créateurs d'entreprise ou porteurs de projet d'innovations, mais d'apporter l'ensemble des ressources disponibles pour les accompagner et les faire réussir.

Cette relation dynamique avec le territoire doit s'appuyer sur les espaces de concertation existants dans certains cas, à créer ou à développer dans d'autres, permettant de faire émerger des enjeux de territoire en matière de formation, d'emploi, d'évolutions des compétences... C'est cette interaction au territoire qu'il est essentiel de consolider. Ce maillage territorial peut aussi s'appuyer sur la démocratisation des usages numériques et les ressources offertes par le « digital », permettant de faciliter l'accès aux savoirs. L'enseignement supérieur est un secteur dans lequel les innovations pédagogiques se multiplient et les modalités d'enseignement connaissent des évolutions significatives<sup>10</sup> : modules d'auto-formation, classes inversées... Elles s'inscrivent dans un contexte de mondialisation de l'économie de la connaissance, qui permet désormais aux étudiants (et à tout un chacun) de suivre des cours en ligne à distance (MOOCS) organisés par les universités et grandes écoles du monde entier.

C'est une opportunité que doivent saisir les établissements d'enseignement supérieur pour enrichir et diversifier l'offre de formation dans les territoires, en articulant les temps d'enseignement et les contenus de formation, soit en présentiel, soit à distance. Il s'agit aussi de bien prendre en compte les besoins d'accompagnement et d'animation liés à ces nouvelles modalités pédagogiques.

C'est dans cette perspective que l'UNIT (Université Numérique Ingénierie et Technologie) porte par exemple plusieurs projets dont « l'université numérique de la montagne et des territoires isolés », afin de répondre à des besoins de formation non couverts grâce aux outils numériques.

Par ailleurs, le CESER a été saisi sur le thème du numérique par l'exécutif régional et a rendu un premier avis sur le sujet le 5 juillet 2016, dans lequel il insiste sur la nécessaire amélioration de la qualité des infrastructures permettant de développer les usages numériques dans le domaine de la formation<sup>11</sup>. Le CESER pourrait se saisir plus spécifiquement de la question des usages numériques dans l'ESR dans un second temps.

## 2.2. Soutenir les parcours des étudiants

### • Développer l'alternance sous toutes ses formes dans le supérieur

L'alternance est un mode de formation qui recouvre des formes très variées : cette forme d'enseignement repose sur l'acquisition de connaissances et de compétences alternativement en centre de formation et sur le terrain. Elle est soit encadrée par un dispositif (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation), soit un choix délibéré de sortir du temps plein scolaire (année césure, alternance scolaire, stages...).

Selon le schéma de mise en œuvre, l'alternance favorise plus ou moins la coopération entre les trois parties prenantes que sont, l'apprenant, les formateurs, le tuteur/maitre de stage. Elle garantit une articulation plus ou moins grande des séquences et contenus de formation.

Le CESER a récemment proposé une « Stratégie régionale de développement global de l'alternance »<sup>12</sup>, dans laquelle il a identifié des marges importantes de développement de l'alternance, sous des formes et des statuts variés, et à tous les niveaux. Ce développement doit s'appuyer d'une part sur une généralisation de l'alternance à l'ensemble des secteurs d'activité, et d'autre part, sur un renforcement de cette modalité pédagogique dans l'ensemble des formations. Dans cette perspective, une réflexion sur l'orientation et la continuité des parcours en alternance est essentielle.

Cette stratégie de développement doit s'appuyer sur une amélioration non seulement quantitative, mais surtout qualitative des formations en alternance : la mise en œuvre d'une ingénierie de formation basée sur une relation renforcée entre tuteurs en entreprise et en établissement de formation est essentielle pour la réussite de

---

<sup>10</sup> Voir les actes du colloque CESER-AGERA « Innover pour apprendre, apprendre pour innover : innovation pédagogique dans l'enseignement supérieur, développement économique et social », 18 novembre 2014.

<sup>11</sup> Pour une dynamique numérique en Auvergne Rhône-Alpes – CESER Auvergne-Rhône-Alpes - 5 juillet 2016.

<sup>12</sup> Pour une stratégie régionale de développement global de l'alternance – CESER Rhône-Alpes - 15 décembre 2015.

l'apprenant. Des réseaux d'échanges de bonnes pratiques entre établissements doivent permettre de capitaliser et généraliser les initiatives pédagogiques innovantes en Auvergne-Rhône-Alpes. Elles doivent être identifiées et valorisées dans le cadre du Plan régional de développement de l'apprentissage annoncé par l'exécutif régional. Il est en effet essentiel de soutenir les établissements d'enseignement supérieur qui s'engagent dans ce type de formation, à travers notamment un accompagnement individualisé des alternants.

Dans un contexte de mutations économiques, les formations en alternance peuvent apporter une réponse pertinente aux enjeux d'évolution des métiers, de formation tout au long de la vie et d'accès à l'emploi pour les personnes qui en sont le plus éloignées.

Afin de mieux reconnaître et valoriser l'engagement des entreprises qui s'impliquent dans ces modes de formation, le CESER renouvelle sa proposition de créer un label « *Entreprise formatrice en Auvergne Rhône-Alpes* », délivré aux employeurs qui accueillent des jeunes en stage ou en alternance : ce label pourrait contribuer à développer le nombre d'entreprises accueillantes, et valoriser leur rôle éducatif et sociétal, notamment dans le cadre de la RSE (Responsabilité sociétale des entreprises).

### • L'alternance permet de renforcer le lien au territoire

La relation entre enseignement supérieur et territoire se joue en partie sur les différentes formes de formation en alternance : apprentissage, stages, et contrats de professionnalisation... mais aussi dans le cadre d'emplois étudiants ou emplois saisonniers.<sup>13</sup>

Certains dispositifs, comme « StaRTer », visent d'ores et déjà à valoriser la ressource « stage » pour remédier au déficit d'attractivité des territoires non métropolitains. Les stagiaires issus des universités métropolitaines sont par exemple accueillis dans des structures de développement territorial en milieu rural ou périurbain. Les mises en situations concrètes d'étudiants se multiplient actuellement dans tous les établissements, permettant de faire du territoire un lieu de formation.

Dans cette perspective, la Région pourrait prendre l'initiative de développer ce type de dispositifs sur d'autres territoires. Ces expériences en situation de travail peuvent permettre aux jeunes de rester proche de leur territoire d'origine ou d'y revenir après leurs études : pour cela, il faut leur donner la possibilité de découvrir et de rester connecter à ces espaces.

Le développement des formations en alternance dans le supérieur est une opportunité pour renforcer le lien entre les établissements d'enseignement supérieur, les étudiants et les territoires. Il est conditionné par une lisibilité et une stabilité des dispositifs et une vraie volonté de favoriser stages, alternances et expériences en entreprises. Le développement de l'apprentissage dans le supérieur répond aussi à une demande sociale des jeunes et de leurs familles : il peut en effet permettre de faciliter l'accès à l'enseignement supérieur pour des étudiants issus de milieux modestes ou qui souhaitent gagner leur autonomie financière. Il convient néanmoins de mettre en place les moyens nécessaires pour accompagner les jeunes dans ces parcours, notamment en matière de logement (parfois multiples au cours de l'année), ou de déplacements (parfois éloignés).

## 2.3. Améliorer la vie étudiante

L'amélioration de la vie étudiante présente un enjeu à plusieurs titres : elle contribue à favoriser la réussite et l'intégration professionnelle des étudiants, et elle permet de renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur

Le CESER a eu l'occasion de travailler sur la thématique de la « condition étudiante »<sup>14</sup>, qui présente l'intérêt de couvrir le champ très vaste des problématiques liées à la vie étudiante, sous tous ses aspects : quête

<sup>13</sup> Enseignement supérieur, recherche et dynamiques territoriales, CESER Rhône-Alpes, 24 novembre 2015.

<sup>14</sup> Améliorer la condition étudiante en Rhône-Alpes, un enjeu pour la réussite, CESER Rhône-Alpes, 11 juin 2013.

d'autonomie, accès au logement, sources de revenus, accès à la santé, déplacements, réussite dans les études, insertion professionnelle, insertion sociale... La massification de l'enseignement supérieur a en effet fortement diversifié le profil des étudiants : la question de la vie étudiante doit désormais être abordée dans sa globalité, y compris sous ses aspects sociaux et culturels. C'est un des enjeux du Plan national de Vie étudiante du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Sur la question centrale du logement, il est nécessaire de poursuivre les efforts engagés par le Conseil régional en matière d'investissement, mais aussi :

- d'améliorer la connaissance des problématiques de la vie étudiante, afin de disposer de toutes les données nécessaires à l'orientation des politiques publiques ;
- de développer et diversifier l'offre de logement en explorant toutes les voies innovantes : bailleurs sociaux, logements intergénérationnels, mutualisation de l'offre entre établissements d'enseignement supérieur, offre de logements privés labellisée par le CROUS, colocation solidaire, partenariat public/privé...d'accompagner une rénovation de l'urbanisme dans les campus, permettant de créer de véritables lieux de vie, ce qui constitue un gage d'attractivité et de réussite pour les étudiants

La construction de logements étudiants est un des axes structurants du volet enseignement supérieur et recherche du CPER. Dans sa contribution sur les priorités à prendre en compte dans le CPER 2015-2020<sup>15</sup>, le CESER a souligné que le taux de réalisation des actions du volet ESR était le plus faible du précédent CPER : après en avoir compris les causes, il conviendra donc de veiller en priorité à la finalisation des actions engagées, en particulier en matière de logement étudiant où la situation est critique dans certaines agglomérations.

Il serait important d'améliorer l'ingénierie nécessaire à la mise en place et à la réalisation de chaque projet, car trop de fonds sont aujourd'hui immobilisés dans des opérations non abouties, ou qui tardent à l'être, par défaut d'ingénierie.

Il est aussi essentiel d'intégrer les projets émanant des sites dans une vision régionale cohérente, ce qui doit être l'objectif des CPER. Dans le cas d'une éventuelle renégociation, la concertation Etat/Région devra donc veiller à prioriser des projets porteurs d'une véritable plus-value régionale, afin de répondre à l'objectif et au cahier des charges du CPER.

En matière de transports, les enjeux de déplacement entre campus au sein des grands pôles universitaires mais aussi entre antennes et grands pôles, doivent être pleinement intégrés aux réflexions du Conseil régional dans l'élaboration de sa politique de mobilités : il s'agit en effet d'une opportunité pour conforter les dynamiques territoriales de l'enseignement supérieur et de la recherche.

## **2.4. Améliorer les liens entre production de connaissances et dynamiques territoriales**

La Région doit inciter, par ses financements et ses dispositifs, d'une part à soutenir une recherche fondamentale de haut niveau, s'appuyant sur des laboratoires et des outils performants, et d'autre part, à mieux diffuser cette excellence scientifique. L'excellence de la recherche se mesure en effet à sa capacité à impacter le développement socio-économique des territoires.

Un effort particulier pourrait être initié à destination des secteurs socio-économiques qui restent traditionnellement plus éloignés des coopérations avec l'enseignement supérieur et la recherche publique : monde agricole ou artisanal, économie sociale et solidaire, petites collectivités locales...

---

<sup>15</sup> Priorités pour le Contrat de Plan 2014-2020, CESER Rhône-Alpes, 10 juin 2014.

La connaissance réciproque des acteurs universitaires et socio-économiques se crée dès la formation des étudiants : recherche et formation sont étroitement liées. Les passerelles sont à organiser dans le cadre du cursus de formation, en particulier dans les formations par alternance :

- au niveau Bac +3 et IUT où les stages peuvent être l'occasion d'apporter une culture d'innovation dans les secteurs moins intensifs en R&D ;
- au niveau Bac +5, les stages de Master en entreprises et en collectivités sont une forte opportunité de tisser des liens à la condition que les enseignants-chercheurs s'impliquent dans la relation avec la structure d'accueil du stagiaire afin de pérenniser une coopération ;
- dans le cadre de thèses favorisant des ruptures méthodologiques, organisationnelles ou technologiques.

Il est nécessaire de développer la mise en réseau des acteurs socio-économiques locaux avec les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche y compris dans le domaine des sciences humaines et sociales, afin de répondre aux attentes et besoins du monde économique, des collectivités et des territoires.<sup>16</sup>

La question des lieux et du niveau territorial adaptés à l'émergence de ces besoins et des réponses à apporter reste cependant posée, tant pour la formation que pour la recherche. Il serait cependant opportun à la fois de s'inspirer des bonnes pratiques identifiées dans certains territoires et de s'appuyer sur les axes et les outils d'animation associés à la SRI-SI (exemple de l'association « La Fabrique » en Auvergne à gouvernance publique-privée et dédiée à l'accélération des projets structurants). De même, la création de « campus des métiers et des qualifications » associant lycée professionnel, entreprises et université (recherche et formations) sur les axes de spécialisation régionale serait un levier d'innovations.

Il est aussi possible de s'inspirer d'expériences étrangères, comme par exemple les « courtiers en transfert de connaissances » de l'Université de Québec à Montréal, chargés d'assurer l'interface entre des besoins d'acteurs sociaux en matière de recherche, de formation ou d'expertise et les ressources universitaires à disposition.

Il convient par ailleurs de mieux intégrer les acteurs locaux aux réseaux régionaux, afin que les ressources métropolitaines puissent davantage bénéficier aux territoires périphériques. Il s'agit d'optimiser le rôle des structures régionales (ARDI, clusters d'excellence en Auvergne...), mais aussi d'affirmer davantage la vocation régionale des pôles de compétitivité.

D'une manière générale, les actions d'animation conduites par les structures régionales actives dans le domaine de l'innovation (pôles de compétitivité, clusters, Unité mixte technologique (UMT) et Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) régionaux comme le pôle fromager...) et capables de développer la créativité et les transferts de technologie doivent être renforcées prioritairement aux actions d'ingénierie et de financement de projets. La présence d'entrepreneurs dans la gouvernance de ces structures est un atout indéniable.

Les structures d'accompagnement et de valorisation<sup>17</sup> sont très souvent focalisées sur la proposition de solutions financières (subventions, montage de projets, ...), ce qui ne devrait pas être leur finalité première. Elles devraient prioritairement développer leurs actions d'animation de l'ensemble des acteurs des écosystèmes et des réseaux locaux, pour favoriser les collaborations et les synergies dans le cadre du nouveau périmètre régional.

D'autres outils spécifiques doivent être encouragés : création de laboratoires mixtes publics-privés ou des chaires d'excellence co-financées, création de « Living labs » profitant des nouveaux usages numériques et regroupant des laboratoires publics, des collectivités, des entreprises, des associations, des acteurs individuels (utilisateurs potentiels), dans l'objectif de tester dans divers milieux des services, des outils ou des usages nouveaux, de favoriser l'innovation et la mise en réseau...

---

<sup>16</sup> Un réseau d'experts pourrait par exemple utilement contribuer à l'élaboration des politiques régionales, en particulier dans le champ des sciences humaines et sociales.

<sup>17</sup> Pôles de compétitivité, chambres consulaires, SATT, Agences régionales de développement type ARDI...

Ces actions d'animation des « écosystèmes » et des réseaux locaux sont à mener par des « passeurs » capables :

- d'établir des liens entre un besoin et un laboratoire pertinent,
- de développer une culture de l'innovation et du transfert à partir d'outils/espaces de dialogue proches du terrain,
- d'organiser des événements de « réseautage » favorisant les rencontres,
- de susciter l'envie de coopération par des témoignages et la valorisation des « success stories ».

Cette démarche ne peut aboutir qu'en créant les conditions de la confiance : les diverses communautés d'entrepreneurs (branches, syndicats professionnels...) ont un rôle essentiel à jouer. Elles peuvent constituer un relai facilitant la coopération entre l'entrepreneur, l'enseignement supérieur et la recherche. Ce relai est à organiser de manière plus systématique par une mise en relation avec l'ensemble des structures chargées de l'animation des écosystèmes.

De son côté, les acteurs de l'ESRI doivent contribuer à la vulgarisation et à la diffusion de l'innovation, sous toutes ses formes, dans la société : il est nécessaire de faire preuve d'imagination et de créativité dans les méthodes d'animation et de diffusion (événements, réseautage...). Il est par exemple possible de s'inspirer des initiatives innovantes identifiées en matière d'accompagnement à la transition numérique.

L'alternance des étudiants avancés (en master) et l'accueil des doctorants dans les PME, les collectivités et les organismes publics sont aussi des leviers à prendre en compte dans le nouveau schéma régional. Le dispositif régional des ARC (Réseaux académiques de recherche) pourrait par exemple être élargi vers des cofinancements de thèses associant plusieurs laboratoires sur différents sites de la région et/ou des PME, ce qui pourrait permettre de développer ce type de dispositif à budget constant. Des laboratoires essaient sous différentes formes et peuvent être à l'origine de projets collaboratifs ou de créations de jeunes entreprises innovantes souvent portées par des doctorants issus de ces laboratoires, qui poursuivent ensuite un partenariat privilégié avec leur laboratoire d'origine.

Plus globalement, les appels à projets régionaux pourraient être davantage orientés vers des collaborations établissements de formation / organismes de recherche / entreprises et leurs représentants / collectivités. Un système de partenariat où des chercheurs universitaires intégreraient pour des périodes longues (12 à 24 mois) des entreprises et des chercheurs d'entreprises collaboreraient ou rejoindraient temporairement des laboratoires, favoriserait notamment la fertilisation croisée pour démultiplier les savoirs.<sup>18</sup>

L'implication des secteurs et des disciplines les plus éloignés de la recherche partenariale est essentielle, en mobilisant notamment les groupements d'employeurs susceptibles d'offrir à plusieurs entreprises d'un territoire des fonctions supports (RH, juridique, propriété intellectuelle ...), et en développant l'accueil d'étudiants, stagiaires, thésards... dans les collectivités locales, les agences, les associations, et les organismes parapublics (en particulier dans leur rôle d'animateur économique du territoire). Un système de « doctorant partagé » entre plusieurs petites entreprises ou structures, au service d'un projet spécifique, pourrait par exemple permettre de répondre à certaines difficultés rencontrées.

## 2.5. Renforcer l'attractivité et le rayonnement international de l'ESRI

Le nouveau schéma régional doit avoir pour ambition de renforcer l'attractivité et le rayonnement international de l'enseignement supérieur et de la recherche, en améliorant d'une part la qualité d'accueil et d'autre part, en soutenant les dispositifs de mobilité et de coopération internationale.

---

<sup>18</sup> La recherche publique en Auvergne et les liens public-privé, CESER Auvergne, octobre 2013.

Il faut souligner que cette attractivité et ce rayonnement régional reposent sur l'excellence de la recherche scientifique et sur sa capacité à porter des projets fédérateurs au niveau international, grâce notamment à un soutien important du Conseil régional en matière d'équipements et de bourses de thèse.

Les établissements doivent développer les dispositifs facilitant l'accueil d'étudiants et de chercheurs internationaux, de type « pack d'accueil », et la prise en charge personnalisée des nouveaux arrivants en matière de logement notamment.

La Région doit poursuivre son soutien aux projets de coopération internationale entre établissements, et faciliter la mobilité internationale des étudiants.

Une évaluation commandée par le Conseil régional Rhône-Alpes en 2015 a permis d'ouvrir de nombreuses pistes de réflexion dans l'objectif d'une amélioration du dispositif régional de soutien à la mobilité internationale, malgré quelques réserves sur la méthodologie utilisée.<sup>19</sup>

Dans un contexte de massification de la mobilité internationale dans l'enseignement supérieur, il est aujourd'hui nécessaire de mieux préciser les objectifs spécifiques de la politique régionale, et de cibler davantage les contours du dispositif : il serait par exemple envisageable de faire émerger des priorités thématiques voire géographiques, en lien avec des secteurs d'activité ou des filières de formation spécifiques

Il s'agit aussi de renforcer l'exigence de qualité des projets en amont du départ en mobilité. Dans cette perspective, la mise en place de critères de sélection des parcours soutenus doit être étudiée. C'est une condition essentielle pour faciliter l'insertion professionnelle des étudiants et la valorisation des expériences de mobilité internationale auprès des entreprises.

Il conviendrait aussi de mieux adosser les mobilités aux stratégies des établissements en renforçant le rôle prescriptif de la Région, en lien avec les objectifs de la politique régionale de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche. Dans cet objectif, la formalisation des modalités de retour et de valorisation des mobilités doit être approfondie : étudiants « ambassadeurs », séminaire d'échanges, création de réseaux...<sup>20</sup>

Les étudiants et les enseignants-chercheurs bénéficiant de ces dispositifs pourraient aussi être davantage sensibilisés à leur rôle d'ambassadeurs du territoire lorsqu'ils sont ainsi envoyés à l'étranger.

Il est en effet nécessaire de mieux capitaliser les effets positifs de ces mobilités et de partager leurs bénéfices en termes de réseaux et de partenariat à l'échelle régionale : le développement de dispositifs d'action publique visant l'information et la valorisation des compétences acquises par les étudiants auprès des différentes catégories d'employeurs doit être envisagé (TPE, PME, grands groupes).

Le CESER partage la proposition de mettre en place un suivi continu, souple et régulier, afin de disposer d'éléments statistiques fiables et précis sur les parcours des jeunes ayant effectué une mobilité. La mise en place d'un suivi évaluatif à plus long terme permettrait aussi de valoriser des parcours atypiques ou remarquables.

Dans cette perspective, il convient de réaffirmer l'impact très positif de la mobilité internationale des étudiants, notamment extra-européenne, grâce aux dispositifs ambitieux mis en place par la Région. Ils constituent un facteur indéniable de développement, de rayonnement, et d'attractivité de l'enseignement supérieur, en complément d'une politique d'accueil pour les étudiants étrangers. Cette politique régionale permet par ailleurs de conforter l'internationalisation des entreprises régionales, qui constitue désormais une compétence régionale avec le SRDEII.

---

<sup>19</sup> Bilan évaluatif des bénéfices d'une mobilité internationale des étudiants sur l'insertion professionnelle et sur l'activité des entreprises régionales, voir avis annuel du CESER Rhône-Alpes sur la politique régionale d'évaluation du 18 juin 2015.

<sup>20</sup> On peut citer pour exemple le programme des « jeunes ambassadeurs » du réseau consulaire Auvergne-Rhône-Alpes à destination des étudiants étrangers présents dans les établissements d'enseignement supérieur et visant à créer des liens avec les décideurs économiques du territoire. L'objectif est de favoriser les relations de qualité entre les étudiants étrangers, les entreprises et les institutions territoriales pour la création d'un réseau international unique de promotion de la région.

La coopération transfrontalière franco-suisse doit faire l'objet d'une attention particulière, compte tenu des opportunités qu'elle laisse apparaître. Le CESER a conduit un travail important d'analyse des liens franco-suisse et des problématiques rencontrées sur ce territoire.<sup>21</sup>

## 2.6. Encourager et faciliter l'accès aux programmes européens

L'Europe soutient fortement le développement de la recherche et de l'innovation ainsi que la mobilité européenne et internationale des étudiants. Elle affirme au travers de la Stratégie Europe 2020 un ensemble de priorités, qui trouvent un écho important en Auvergne-Rhône-Alpes :

- Priorité donnée aux PME, qui se traduit notamment par un soutien renforcé à des projets de R&D menés en partenariat avec des PME dans le cadre du programme Horizon 2020.
- Démocratisation et professionnalisation de l'offre de mobilité internationale au travers du dispositif ERASMUS +

Le programme européen Horizon 2020 destiné au financement de projets de recherche est insuffisamment sollicité par les entreprises et les laboratoires de recherche de la région Auvergne Rhône-Alpes : c'est un axe d'amélioration qui avait déjà été identifié dans le cadre de l'élaboration de la SRI-SI Rhône-Alpes<sup>22</sup>.

Dans son rapport « L'Europe, un territoire d'opportunités pour les acteurs économiques et sociaux » adopté le 15 décembre 2015, le CESER estimait que l'ex-région Rhône-Alpes aurait pu bénéficier d'au moins 33 millions d'euros supplémentaires au titre du seul instrument PME, sachant que ce programme apporte un soutien décisif à des PME innovantes pour réussir la mise sur le marché de produits innovants.<sup>23</sup>

Dans l'objectif d'améliorer la performance de l'écosystème régional dans les dispositifs européens, il est nécessaire d'inciter les acteurs régionaux de l'innovation à mobiliser des financements européens, à mieux coordonner l'accompagnement pour l'accès à ces financements et à soutenir l'appui au montage de projets. De nombreux pôles de compétitivité ont déjà fait de l'accompagnement au montage de projets européens une priorité, ils s'appuient sur leurs compétences internes mais également sur leurs réseaux européens afin de répondre aux besoins des laboratoires et des entreprises.

Comme le CESER le soulignait en 2014, il est essentiel « de préparer des projets régionaux de R&D d'envergure suffisante dans l'objectif d'un positionnement pertinent sur le programme cadre Horizon 2020. En effet, Horizon 2020 permettra l'accès direct par appel à projet communautaire à des fonds européens consacrés à la R&D. Le montant prévu est de quatre-vingt milliards d'euros sur la période 2014-2020 ».<sup>24</sup>

Le CESER attend des acteurs régionaux qu'ils se montrent plus performants dans la mobilisation des programmes H2020 et qu'ils mettent en œuvre des plans d'actions visant à renforcer la participation des petites et moyennes entreprises et des entreprises industrielles.

---

<sup>21</sup> Rhône-Alpes et le bassin lémanique, un destin commun ?, CESER Rhône-Alpes, 17 septembre 2013.

Fait régional et fait métropolitain, CESER Rhône-Alpes, 15 décembre 2015.

<sup>22</sup> « La participation de Rhône-Alpes au 7<sup>ème</sup> Programme Cadre de Recherche et Développement (PCRD) a notamment révélé un retard important de la région. L'Île-de-France participe huit fois plus que la région Rhône-Alpes, qui est également moins bien dotée que PACA » extrait de la SRI-SI Rhône-Alpes adoptée en 2014.

<sup>23</sup> L'Europe, un territoire d'opportunités pour les acteurs économiques et sociaux, CESER Rhône-Alpes, 15 décembre 2015

<sup>24</sup> La SRI-SI : opportunités et exigences pour le développement de notre région, CESER Rhône-Alpes, 8 avril 2014.

Dans cet objectif, il est nécessaire d'améliorer la communication, d'alléger les démarches des porteurs de projets, et de simplifier les procédures. Différents freins ont notamment été identifiés :

- La présence à Bruxelles apparaît insuffisante et insuffisamment coordonnée en comparaison avec d'autres régions telles que la Lombardie, la Catalogne ou plus encore le Bade Wurtemberg ;
- L'accès à l'information reste trop complexe ;
- Les barrières culturelles, linguistiques demeurent prégnantes ;
- Les acteurs régionaux recourent moins aux conseils que leurs homologues italiens ou espagnols.

Le CESER préconise qu'une partie des fonds européens pilotés par la Région soit dédiée à la création de dispositifs permettant de simplifier l'accès des entreprises et des laboratoires de recherche aux financements européens.

Le CESER propose de rendre gratuit l'accès au premier conseil pour permettre aux acteurs d'identifier les opportunités. Le recours à un conseil plus poussé peut être facilité dans l'esprit du dispositif « Incub'Europe ».

Il est aussi important de renforcer le niveau d'expertise Europe dans les organisations en déployant des moyens d'animation et de formation auprès du réseau des référents Europe, et en développant des partenariats stratégiques pour la formation.

Par ailleurs, les programmes de mobilité chercheurs sont une opportunité pour promouvoir une culture « Europe » dans les entreprises innovantes et poser des premiers jalons pour leur permettre de se tourner davantage vers l'Europe.

Un récent rapport sur « l'amélioration de la participation française au programme-cadre européen pour la recherche et l'innovation » confirme ces axes d'amélioration et propose par exemple de fixer des objectifs quantifiés de participation à Horizon 2020 dans les contrats d'objectifs et de performance des organismes de recherche et des pôles de compétitivité. Il préconise par ailleurs de mieux articuler les différents types et niveaux de financements dans le cadre d'appels à projets régionaux.<sup>25</sup>

Pour le CESER, tout projet pouvant potentiellement relever des fonds intracommunautaires, doit en premier lieu être invité à entrer dans la compétition au niveau européen. En cas d'échec sur ces appels à projet de niveau européen, une solution de financement pourra être recherchée au travers des politiques régionales européennes. L'enjeu est que cela se fasse sans pour autant que les délais ne se rallongent, ni que les dossiers soient à refaire au risque de décourager encore davantage de postulants.

## **2.7. Développer la formation continue (ou formation tout au long de la vie) dans l'enseignement supérieur**

Les établissements d'enseignement supérieur ne représentent aujourd'hui que 3 % du marché de la formation continue en France : leur potentiel de développement est donc très important dans le cadre d'une société de la connaissance qui pousse chaque individu à se former et à améliorer son niveau de qualification tout au long de la vie.

Des évolutions sont nécessaires d'une part pour adapter l'offre de formation continue à des salariés dont les besoins portent le plus souvent sur des formations courtes et non diplômantes, et d'autre part pour reconnaître les établissements d'enseignement supérieur comme des acteurs majeurs en matière de formation professionnelle

Le rapport Germinet (2015) recommandait notamment de s'appuyer sur la proximité avec la recherche, de mieux évaluer les coûts réels de l'activité de formation continue, de développer des mécanismes d'incitation au niveau des COMUE, et d'ouvrir la formation professionnelle à de nouveaux publics (par exemple, bacheliers

---

<sup>25</sup> « 30 propositions pour augmenter la participation française à Horizon 2020 » rapport IGF-IGAENR-CGE, 2016.

professionnels souhaitant démarrer une expérience professionnelle tout en ayant le projet de revenir plus tard dans l'enseignement supérieur, etc.)<sup>26</sup>.

Les établissements d'enseignement supérieur pourraient aussi davantage s'impliquer dans les dispositifs de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), qui disposent de marges de progrès importantes.

Le développement de la formation continue (ou formation tout au long de la vie) dans l'enseignement supérieur est aussi un levier pour renforcer les liens avec le territoire, en répondant à la fois aux besoins des employeurs et de la population active. Par ailleurs, ce type de formation peut constituer une ressource financière pour les établissements d'enseignement supérieur, appelés à faire évoluer leur modèle économique.

Ce développement de la formation continue peut s'appuyer sur la démocratisation des usages numériques, permettant de mettre en place davantage de formations à distance. C'est un nouveau mode d'ingénierie des formations qui est à imaginer, permettant de mieux individualiser les parcours. Ce peut être aussi une réponse aux problèmes de mobilité qui freinent l'accès à la formation pour de nombreux actifs.

## **2.8. Répondre à de nouveaux défis économiques et sociaux**

L'enseignement supérieur et la recherche s'inscrivent dans un contexte sociétal qui connaît d'importantes mutations, tant dans le champ économique que social. Au-delà de sa mission fondamentale de transmission de savoirs et de valeurs, l'enseignement supérieur doit contribuer à développer l'autonomie, l'esprit critique, et la créativité des étudiants, pour leur permettre d'être pleinement acteurs de ces évolutions.

Il pourrait être par exemple pertinent de s'inspirer de méthodes pédagogiques innovantes, développées notamment au Québec : « l'École communautaire entrepreneuriale consciente » vise par exemple à « aider les élèves à s'entreprendre », en les rendant plus entreprenants, innovants, responsables, autonomes et conscients des conséquences de leurs actions sur eux-mêmes, sur les autres et sur leur environnement.

Il s'agit aussi d'accompagner le développement de modèles émergents, portés par les nouvelles générations : nouveaux modèles économiques, nouveaux types de relations sociales, nouvelles valeurs individuelles et collectives. La Région Auvergne-Rhône-Alpes peut rester une terre d'innovation si elle parvient à transformer ce foisonnement d'idées et d'initiatives en projets novateurs portés par les étudiants.

La mise en place d'un système d'appel à projets très souple permettant d'identifier des besoins émergents dans le monde de l'entreprise, le secteur public ou associatif, et d'y répondre par la mise à disposition d'un étudiant ou d'un jeune chercheur pour une période relativement courte, pourrait par exemple contribuer à développer cet esprit d'innovation.

La formation au processus d'innovation constitue aussi un levier permettant de diffuser une culture de l'innovation dans l'ensemble du tissu économique et social : il s'agit de concevoir l'innovation davantage comme une posture, permettant de faire face aux changements. Elle doit être technologique, mais aussi organisationnelle, managériale... Cela passe aussi par un soutien aux disciplines permettant de développer des industries créatives ou culturelles : art, culture, design...

Face aux difficultés d'insertion professionnelle que rencontrent les étudiants, les établissements d'enseignement supérieur doivent aussi contribuer à renforcer l'employabilité des étudiants, en les dotant des outils leur permettant d'envisager différents avenir professionnels.

La formation à l'entrepreneuriat doit ainsi être davantage développée dans les formations supérieures et en formation continue, dans toutes les filières. Le développement de l'appétence pour le monde de l'entreprise, l'esprit d'initiative et les pratiques collaboratives doit être encouragé.

---

<sup>26</sup> Rapport de François GERMINET « Le développement de la formation continue dans les universités » - 6 novembre 2015

Des modules de sensibilisation à la reprise ou à la création d'entreprise pourraient par exemple être généralisés dans les parcours de formation, afin d'anticiper un renouvellement générationnel des chefs d'entreprises, mais aussi un développement de nouvelles formes d'activités économiques

Il est aussi possible de s'inspirer de bonnes pratiques identifiées dans des campus étrangers qui disposent d'une palette d'outils et de services permettant de soutenir une culture entrepreneuriale, à travers les cours à proprement parler, les programmes interdisciplinaires, les structures de financement et d'incubation, et les initiatives étudiantes.<sup>27</sup>

---

<sup>27</sup> Voir par exemple l'écosystème entrepreneurial de l'université de Stanford (USA), qui a organisé historiquement l'enseignement dans le but de fournir les moyens nécessaires à la création d'une industrie locale pérenne, notamment dans la Silicon Valley.



## Conclusion

Les appels d'offres initiés dans le cadre du Programme Investissements d'Avenir (IDEX, ISITE, IDEFI...) accélèrent la créativité et les initiatives au sein de chaque site, mais ne permettent cependant pas d'insuffler une dynamique régionale. La stratégie régionale d'ESRI doit permettre de développer les synergies et les collaborations entre les différents sites, en insistant sur leurs complémentarités.

Il n'y a pas de modèle unique « d'écosystème » en Auvergne-Rhône-Alpes, mais une diversité d'organisation territoriale des acteurs de l'ESRI qui est un atout. La Région doit avoir pour ambition, avec le schéma régional d'ESRI et la SRI-SI, de faire travailler ces « écosystèmes » plus étroitement ensemble, car une somme de politiques de site ne fait pas une politique régionale.

Dans cette perspective, la mise en place d'un espace « souple » de concertation régionale entre universités, écoles, laboratoires de recherche, et acteurs de l'innovation est essentielle : il doit notamment contribuer à une meilleure connaissance réciproque des acteurs auvergnats et rhônalpins.

Le second enjeu est la mise en cohérence des différentes politiques régionales, définies dans les grands schémas, contrats ou plans régionaux : économie, innovation et innovation (SRDEII), aménagement du territoire et équilibre territorial (SRADETT), formations initiales et professionnelles (CPRDFOP), Plan régional de développement de l'apprentissage...mais aussi renégociation annoncée du CPER, et mise en œuvre des SRI-SI jusqu'en 2020.

La politique régionale d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation relève essentiellement de compétences « facultatives » pour le Conseil régional : c'est un élément qui est à souligner dans un contexte budgétaire délicat. Cette action régionale trouve son intérêt et sa légitimité dans sa capacité à contribuer au développement socio-économique des territoires, en soutenant une offre de formation de qualité et une recherche d'excellence. La question de l'innovation, traitée à la fois dans le SRDEII et le SRESRI, montre bien l'intérêt d'une approche transversale et « systémique » de ces enjeux.

Il s'agit de bien prendre en compte la diversité des territoires constituant la nouvelle région Auvergne Rhône-Alpes, tout en créant de la cohérence et de la valeur ajoutée au niveau régional : il est essentiel de dynamiser les relations entre l'ESRI et les territoires, en consolidant les passerelles existantes, et en créant les espaces de concertation et de dialogue qui permettront de renforcer l'intégration de la communauté universitaire à l'écosystème régional.

C'est dans cet objectif que le CESER pourrait prolonger cette contribution par une analyse et des propositions plus spécifiques sur l'accès aux ressources de la recherche publique pour les territoires les moins bien servis et pour les entreprises non inscrites dans des réseaux collaboratifs.

Par ailleurs, le CESER préconise la création d'une instance de pilotage stratégique à laquelle il serait associé, permettant d'animer et d'ajuster cette stratégie régionale au cours du mandat, de garantir sa cohérence avec les SRI-SI et autres schémas régionaux, et d'évaluer a posteriori l'atteinte des objectifs fixés sur la base d'indicateurs quantifiés.



## Bibliographie

AGERA et Conseil économique, social, environnemental régional Rhône-Alpes, *Innovier pour apprendre et apprendre pour innover : innovation pédagogique dans l'enseignement supérieur, développement économique et social*, colloque du 18 novembre 2014, Lyon, AGERA et CESER Rhône-Alpes, 2014, 59 p.

BEJEAN Sophie et MONTHUBERT Bertrand, *Pour une société apprenante : propositions pour une stratégie nationale de l'enseignement supérieur*, Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, septembre 2015, 248 p.

BERGER Suzanne, *Reforms in the French Industrial Ecosystem*, Secrétariat d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, janvier 2016, 45 p.

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL D'Auvergne, *Avis du CESER sur la Stratégie de spécialisation intelligente (S3)*. In *Rapports du président, session du Conseil régional des 22 et 23 septembre 2014*, CESER Auvergne, septembre 2014, 3 p.

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL D'Auvergne, *Contribution du CESER à l'élaboration du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI)*, CESER Auvergne, mai 2014, 29 p.

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL D'Auvergne, *La recherche publique en Auvergne et les liens public-privé*, CESER Auvergne, octobre 2013, 164 p.

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES, *Pour une stratégie régionale de développement global de l'alternance*, CESER Rhône-Alpes, décembre 2015, 39 p.

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES, *Enseignement supérieur, recherche et dynamiques territoriales*, CESER Rhône-Alpes, novembre 2015, 46 p.

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES, *La SRI-SI : opportunités et exigences pour le développement de notre région*, CESER Rhône-Alpes, avril 2014, 29 p.

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES, *Des leviers d'action pour l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche en Rhône-Alpes*, CESER Rhône-Alpes, octobre 2013, 82 p.

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES, *Améliorer la condition étudiante en Rhône-Alpes : un enjeu pour la réussite*, CESER Rhône-Alpes, juin 2013, 39 p.

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES, *Optimiser les écosystèmes d'innovation en Rhône-Alpes*, CESER Rhône-Alpes, décembre 2010, 70 p.

CONSEIL REGIONAL D'Auvergne, *Présentation des objectifs et des modalités de mise en œuvre de la Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3)*, Conseil régional d'Auvergne, septembre 2014, 12 p.

CONSEIL REGIONAL D'Auvergne, *Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation de la région Auvergne*, Conseil régional d'Auvergne, 2014, 72 p.

CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES, *Stratégie d'innovation de la Région Rhône-Alpes au regard de la « Spécialisation intelligente »*, Conseil régional Rhône-Alpes, septembre 2013, 197 p.

CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES, *Stratégie régionale de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation : SRESRI*, Conseil régional Rhône-Alpes, mars 2011, 29 p.

GERMINET François, *Le développement de la formation continue dans les universités*, Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, novembre 2015, 80 p.

LEVY Rachel, SOLDANO Catherine, CUNTIGH Philippe et FILATRE Daniel, *L'université et ses territoires : dynamismes des villes moyennes et particularités des sites*, Presses universitaires de Grenoble, 2014, 182 p.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE, *Stratégie nationale de recherche France Europe 2020*, Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, mars 2015, 43 p.

## Glossaire

AGERA	Alliance des Grandes Ecoles Rhône-Alpes Auvergne
ARC	Academic Research Community (Réseaux académiques de recherche)
ARDE	Agence Régionale de Développement Economique
ARDI	Agence Régionale pour le Développement de l'Innovation
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CCIR	Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale
CEA	Commissariat à l'Energie Atomique
CEPRRA	Conférence des Etablissements Publics de Recherche en Rhône-Alpes
CERN	Conseil européen pour la recherche nucléaire (European organization for nuclear research)
CESER	Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
CIFRE	Convention Industrielle de Formation par la Recherche
CIRC	Centre International de Recherche sur le Cancer
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
CPER	Contrat de Plan Etat Région
CSTB	Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
COMUE	Communauté d'Universités et Établissements
CPRDFOP	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles
CROUS	Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
DSI	Domaine de Spécialisation Intelligente
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ESR	Enseignement Supérieur et Recherche
ESRF	European Synchrotron Radiation Facility
ESRI	Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation
GIP	Groupement d'Intérêt Public
GIS	Groupement d'Intérêt Scientifique
IDEX	Initiative D'EXcellence
IDEFI	Initiative d'Excellence en Formations Innovantes
IFPEN	IFP Energies nouvelles
IFSTTAR	Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseau
ILL	Institut Laue-Langevin
ISITE	Initiative Science – Innovation – Territoires – Economie
INPI	Institut National de la Propriété Industrielle
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique
INRIA	Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique
IRT	Institut de Recherche Technologique
INSERM	Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
IRSTEA	Institut de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture
ITE	Institut pour la Transition Energétique
IUT	Institut Universitaire de Technologie
LABEX	Laboratoire d'EXcellence

NOTRE	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
ONERA	Office National d'Etudes et de Recherches Aérospatiales
PACA	Provence-Alpes-Côte d'Azur
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
RH	Ressources Humaines
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
SATT	Société d'Accélération du Transfert de Technologie
SNR	Stratégie Nationale de Recherche
SRADETT	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable et d'Egalité des Territoires
SRDEII	Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation
SRESRI	Schéma régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
SRI-SI	Stratégie Régionale d'Innovation pour une Spécialisation Intelligente
StraNES	Stratégie Nationale de l'Enseignement Supérieur
TPE	Très Petites Entreprises
UMT	Unité Mixte Technologique
UNIT	Université Numérique Ingénierie et Technologie
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience

## Remerciements

Nous exprimons nos remerciements à tous ceux qui ont accepté d'éclairer notre réflexion et de participer à nos travaux, et plus particulièrement aux personnes auditionnées :

Monsieur Mathias BERNARD, Président de l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand, le 8 juin 2016

Monsieur Sébastien BERNARD, Représentant de la COMUE Grenoble-Alpes au CESER, le 11 mai 2016

Monsieur Khaled BOUABDALLAH, Président de la COMUE de Lyon, le 11 mai 2016

Monsieur Jean CHABBAL, Représentant au CESER des Pôles de compétitivité, les 9 mars et 11 mai 2016

Madame Cécile CHARASSE, Directrice de l'IUT d'Allier, le 8 juin 2016

Monsieur Jean-Baptiste COULON, Président du Centre INRA Auvergne-Rhône-Alpes, le 8 juin 2016

Monsieur Frédéric GAFFIOT, Directeur de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation au Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, les 13 avril et 1<sup>er</sup> juillet 2016

Monsieur Pierre HENRARD, Vice-Président "Recherche" à l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand - Président de CAP3S à l'Université Blaise Pascal, le 8 juin 2016

Monsieur Jérôme KLEIN, Conseiller en développement par l'innovation au Centre Régional d'innovation et de transfert de technologie Drôme Ardèche, le 13 juillet 2016

Madame Valérie MAZZA, Directrice Scientifique du Groupe Limagrain, le 8 juin 2016

M. Jean-Claude MERSDORF, Vice-président de l'association « Rhodanim », le 13 juillet 2016

Madame Nathalie MEZUREUX, Représentante de la COMUE de Lyon au CESER, les 9 mars et 11 mai 2016

Monsieur Yannick NEUDER, Vice-Président délégué à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation au Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, le 1<sup>er</sup> juillet 2016

Monsieur Dominique PELLA, Président de la Conférence des établissements publics de recherche en Rhône-Alpes (CEPRRA), les 9 mars et 11 mai 2016

Monsieur Laurent RIEUTORT, représentant des universités et organismes de recherche de Clermont-Ferrand et d'Auvergne au CESER, les 9 mars et 8 juin 2016

Monsieur Pierre-Charles ROMOND, Vice-président, délégué à la Politique d'Innovation et au transfert de la technologie à l'Université d'Auvergne, le 8 juin 2016

Monsieur Gilbert TOUZOT, Président de la Fondation UNIT, le 31 août 2016

Monsieur Bertrand VALIORGUE, Vice-Président chargé de la Politique de partenariat à l'Université d'Auvergne, le 8 juin 2016

Monsieur Stéphane ZACHARIE, Directeur du Centre Régional d'innovation et de transfert de technologie de Savoie, le 13 juillet 2016



# Déclarations des groupes

## Intervention de Mme Anne DAMON, Collège 1, employeurs

Mme la présidente, mesdames les conseillères, messieurs les conseillers,

Notre collège s'est impliqué avec beaucoup d'intérêt dans le travail de la commission portant sur « la nouvelle dynamique régionale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation » et a pris connaissance de la contribution finale qui nous est soumise aujourd'hui.

Nous soulignons la pertinence de cette initiative en amont de l'adoption par la Région, du Schéma Régional (SRESRI). Ce schéma doit s'inscrire dans le respect de la stratégie nationale, de l'autonomie des établissements, et doit être élaboré en concertation avec les collectivités territoriales et les EPCI.

Il doit également être cohérent avec le Schéma Régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). Enfin il doit tenir compte des schémas antérieurement adoptés en Rhône Alpes pour la période 2011/2015 et en Auvergne en 2014.

Le collège souligne à la fois l'enjeu d'un tel schéma qui doit être à la hauteur de l'ambition économique de cette grande région et en même temps sa complexité, liée au nombre d'acteurs concernés, à leur diversité ainsi qu'à la géographie d'Auvergne-Rhône Alpes, qui pose la question cruciale de l'équité d'accès à l'enseignement supérieur à la recherche, et de l'équité de diffusion de l'innovation sur tous les territoires qui la composent.

Si nous constatons avec satisfaction que la région dispose d'atouts objectifs, comme l'excellence de sa recherche internationalement reconnue et l'implantation de son offre de formation supérieure, le collège 1 reste vigilant sur l'enjeu de leur contribution au développement socio-économique.

Dans le domaine de la recherche, il soutient les propositions visant à :

- Faire coopérer les PME et les laboratoires pour favoriser la diffusion de l'innovation au sein de l'ensemble du tissu des entreprises. A ce titre les actions d'animation capables de faire du transfert de technologie méritent d'être renforcées par rapport aux actions de financement.
- Inclure les territoires éloignés des métropoles, comme les villes moyennes et les zones rurales ou de montagne, dans les écosystèmes d'innovation organisés, notamment en s'appuyant sur les outils numériques.

Dans le domaine de la formation supérieure, le constat positif d'une offre « physiquement » présente sur tous les départements de la région, grâce à l'implantation des universités et des écoles, plus ou moins « grandes », ne doit pas occulter la question du lien avec les besoins des entreprises. Le collège 1, encourage la région à soutenir des actions en faveur du rapprochement des acteurs de proximité, afin de créer une dynamique nouvelle qui permettrait le développement d'une offre de formation initiale et continue, à partir des atouts et spécificités économiques territoriales.

L'alternance, comme modalité pédagogique et non comme dispositif de formation, est un vrai levier pour renforcer les liens entre les entreprises et les « campus », même s'il n'est pas le seul. Le collège 1 est favorable à des actions visant à encourager les entreprises à s'investir réellement dans le parcours de formation de leurs « stagiaires », alternants, salariés et même demandeurs d'emploi, et à reconnaître cette implication grâce à un label « *Entreprise formatrice en Auvergne Rhône Alpes* ». De même le collège 1 considère que ces modalités de coopération faciliteront la prise en compte, par les enseignants, de l'évolution des métiers et des exigences des employeurs, en termes de compétences requises.

Le développement de la formation continue dite « tout au long de la vie » constitue également un levier pour renforcer les liens entre les acteurs sur les territoires. Il dépend de la capacité des universités et des écoles à adapter leurs offres en modularisant les contenus pour permettre la construction de parcours plus courts, plus individualisés et accessibles à temps partagé.

La question des outils numériques constitue pour le collège 1, une question centrale. La région, doit pouvoir peser à la fois sur le déploiement des infrastructures et sur le développement des usages.

Ces outils présentent de nombreux avantages mais également des risques.

Parmi les avantages, ils mettent à disposition des plateformes collaboratives facilitant les échanges à distance. Des étudiants éloignés du campus, en raison de stage ou d'empêchement, des entreprises impliquées dans un écosystème mais géographiquement loin du campus, des salariés en formation continue, ont accès aux ressources et au travail collaboratif. C'est un moyen de mailler efficacement les réseaux d'acteurs au sein des projets.

Parmi les risques, notons la fracture numérique qui se traduit par le niveau de débit proposé sur les territoires et les capacités de tous à utiliser correctement les outils. Concernant le débit et les infrastructures le CESER a formalisé les points sensibles dans son avis récent.

Compte tenu du niveau d'investissement que nécessitent ces outils, la Région doit encourager au maximum, la mutualisation, notamment entre les universités, qui sont par ailleurs souvent mises en concurrence entre elles, sur les appels à projets. Cette question est sensible et difficile mais stratégique pour atteindre le niveau d'ambition socio-économique d'une grande région. L'ambition du président Laurent WAUQUIEZ et de son équipe en matière de développement de ce secteur d'activité est grande, 40 000 emplois attendus d'ici 2020, au sein des entreprises du futur cluster numérique, issu de la fusion de NUMELINK et Cluster R Numérique. Il sera nécessaire de mobiliser l'énergie de tous, enseignement supérieur, formation professionnelle et entreprises et de soutenir l'investissement.

Pour conclure le collège 1 souhaite attirer l'attention sur la responsabilité de la Région dans un contexte où le risque du désengagement financier de l'Etat est réel.

En effet, le nombre, la richesse et la diversité des acteurs de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation, la massification de la mobilité internationale des étudiants et enseignants chercheurs, le niveau d'investissement dans le numérique, la nécessaire amélioration des conditions de vie étudiante comme élément d'attractivité, vont imposer à la région, de prioriser ses actions et l'allocation de ses budgets et de définir les critères pertinents d'évaluation de sa politique.

Le collège 1 salue la qualité du travail de la commission et votera favorablement cet avis.

---

**Intervention de M. Bruno LAMOTTE, Collège 2, CFDT**

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues,

La Cfdt salue le texte qui nous est proposé par le président de la commission 6 Francis Navarro et considère que ce texte reprend de façon claire et synthétique les travaux récents dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche des CESER des deux régions Auvergne et Rhône-Alpes. Nous espérons que cette nouvelle expression de nos analyses et préconisations pourra ainsi être prise en compte plus aisément dans la construction du nouveau SRESRI. Lors de son congrès en juin, la CFDT Auvergne-Rhône-Alpes a appelé à une meilleure intégration de la recherche, de l'innovation et donc de l'université au sens large dans les stratégies de développement économique et social des territoires de la nouvelle région. De ce point de vue il y a 2 points que nous voudrions en quelque sorte surligner dans la contribution pour en préciser le sens que nous leur donnons.

1/ Il est essentiel que les universités accompagnent efficacement l'effort de formation à l'entrepreneuriat et à l'innovation. Notre commission 6 a discuté de la façon de définir cette préoccupation et nous pensons que les universitaires méritent la confiance de la société civile à ce sujet. En particulier les enjeux d'une formation des entrepreneurs et innovateurs aux enjeux sociaux, aux modalités de dialogue social et aux efforts d'amélioration de la qualité de vie de travail sont très grands. Cette préoccupation est déjà présente dans les pratiques de formation ; elle devrait être intensifiée pour que tout innovateur connaisse bien les modalités de la conduite sociale de son projet, en intégrant les préoccupations humaines de la communauté rassemblée par le projet. La Région ne devrait pas hésiter à appuyer ces formes de soutien à l'entrepreneuriat et à l'innovation.

2/ La contribution conclut sur le rôle moteur de la Région pour mettre en place une forme de coordination entre les acteurs en matière de recherche et d'enseignement supérieur. C'est essentiel à la veille de la définition d'un nouveau schéma de l'enseignement supérieur. Nous avons souvent dit que 3 stratégies de site à Lyon, Grenoble et Clermont-Ferrand ne feraient pas une politique régionale. La mise en place de formes concrètes de coopération entre tous les acteurs de façon transversale, la mise en place d'instances de coordination, même avec peu de moyens, sera une pièce essentielle pour la construction d'une logique régionale de l'enseignement supérieur et de la recherche. Tous les acteurs y aspirent. Si ces efforts s'accroissent à l'avenir, la CFDT soutiendra le principe d'une telle démarche.

La CFDT votera bien sûr en faveur de ce projet de contribution et nous vous remercions de votre attention.

---

**Intervention de M. Robert CARCELES, Collège 2, CFE-CGC**

Madame la Présidente, Cher(e)s Collègues,

La CFE CGC, Organisation Syndicale catégorielle, représentant particulièrement le personnel d'Encadrement, se positionne dans une dynamique d'orientation et d'accompagnement de nos lycéens, vers une formation d'enseignement supérieur dans les meilleures conditions.

Nos anciennes régions ont marqué leur action par la mise en œuvre de « la stratégie d'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation » en Rhône Alpes et « le schéma régional d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation » en Auvergne.

La photographie de notre nouvelle région démontre que nous disposons déjà de nombreux atouts par une offre de proximité relativement dense, une forte présence scientifique et une très bonne qualité d'enseignement.

En 2015, le gouvernement a présenté un « Plan National de Vie Etudiante », construit par 35 mesures pour améliorer le quotidien des étudiants et favoriser la réussite.

La région Auvergne Rhône Alpes doit prendre sa part de responsabilité pour permettre à nos étudiants d'accéder au mieux à leur réussite tout au long de leur parcours universitaire.

Le développement de l'alternance paraît aujourd'hui incontournable pour une meilleure intégration au sein de l'entreprise. L'alternance permet de bien entrer et vivre dans le monde professionnel en fréquentant des personnes expérimentées.

Dans le cadre de l'accès aux formations qualifiantes et diplômantes hors statut scolaire, la région doit avoir une politique plus forte pour développer l'accès aux études supérieures aux salariés déjà intégrés dans le monde du travail.

Les axes de priorité pour le futur « Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, et de l'Innovation » doivent tenir compte des travaux élaborés par la commission 6 du CESER qui s'appuient entre autres, sur le maillage territorial de l'enseignement supérieur, le développement de l'alternance, l'amélioration des conditions de vie étudiante, le développement de la formation continue dans l'enseignement supérieur et une attention particulière au programme européen « Horizon 2020 ».

La CFE-CGC votera favorablement.

Nous vous remercions de votre attention.

---

**Intervention de M. Bruno BOUVIER, Collège 2, CGT**

En novembre 2015, notre Assemblée se prononçait sur une contribution intitulée "Enseignement Supérieur Recherche et dynamique territoriale".

A cette occasion, le Groupe CGT se félicitait du contenu de cet avis notamment par l'affirmation du caractère essentiel du maillage territorial pour l'enseignement supérieur et la recherche.

---

Nous notions alors un changement de posture au sein de notre Assemblée après plusieurs années de confrontation sur des conceptions diamétralement opposées concernant la spécialisation et la concentration des moyens de l'ESR sur quelques territoires d'excellence.

En novembre dernier, le rapport présenté formulait plusieurs préconisations très positives et notamment, je rappelle 4 d'entre elles :

- 1) Faire des établissements ESR, des lieux ressources du territoire dans la diversité de celui-ci.
- 2) Favoriser les initiatives permettant d'identifier les besoins, ce qui suppose une participation des différents acteurs.
- 3) Respecter les diversités territoriales
- 4) Travailler ensemble sur le nouveau territoire régional en opposition avec la logique de concurrence.

L'avis soumis à notre Assemblée, s'il confirme et c'est heureux l'enjeu du maillage territorial demeure marqué par une approche du territoire essentiellement tournée vers l'entreprise, l'innovation, l'entrepreneuriat.

Certes, d'autres enjeux, notamment en conclusion de l'avis, sont évoqués mais le déséquilibre est conséquent.

Pour notre organisation syndicale et cela a fait l'objet de débat au sein de la commission, dans cet avis qui se situe en amont du futur schéma régional, il nous apparaissait essentiel que l'on prenne appui sur l'enjeu des besoins du territoire, des besoins de notre société pour construire nos réflexions et les axes prioritaires à retenir par l'exécutif régional.

L'Enseignement Supérieur – Recherche doit aussi jouer un rôle pour permettre aux territoires de se développer dans une cohésion sociale, dans une logique d'élévation générale du niveau de connaissance de toutes et de tous.

Des enjeux de société immenses sont devant nous pour favoriser le vivre ensemble, l'égalité des chances, dans une approche multidimensionnelle pour favoriser une démarche citoyenne du plus grand nombre.

Cela nous ramène à la question centrale de l'identification des besoins des territoires, de la place des acteurs dans leur diversité pour déterminer ceux-ci.

Notre organisation syndicale insiste particulièrement depuis plusieurs années sur la question de l'anticipation des mutations. Le numérique, la robotisation, les évolutions technologiques percutent l'activité, les emplois, les qualifications et la reconnaissance de celle-ci.

Anticiper ces mutations notamment par la formation tout au long de la vie et sa traduction en élévation des classifications, voilà une vraie innovation sociale.

Cette conception de l'innovation n'apparaît pas ou très peu dans la contribution soumise à notre Assemblée.

Nous souhaitons insister sur un dernier point; l'innovation technologique, la numérisation, la robotisation ne sont pas neutres.

Nous constatons dans notre activité syndicale quotidienne que trop souvent ces évolutions sont sources de déqualification, de déprofessionnalisation voire d'infantilisation de l'activité professionnelle.

Elles sont aussi et de façon exponentielle, synonyme d'éclatement des cadres sociaux collectifs.

Notre groupe s'abstiendra lors du vote de cet avis en retenant positivement la réaffirmation du caractère prioritaire du maintien et du développement du maillage territoire et en souhaitant qu'à l'avenir l'enjeu des besoins du territoire soit travaillé dans un cadre plus large, plus sociétal, plus social.

Pour cela, la question de "qui déterminent" les priorités territoriales, demeure essentielle.

---

#### Intervention de M. Pascal SAMOUTH, Collège 2, FO

Madame la Présidente, Mesdames Messieurs, Chers Collègues,

Notre organisation syndicale a lu avec attention ce projet de contribution ...

La première partie est consacrée au « portrait de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation dans la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes ». Le projet souligne à juste titre le haut niveau de recherche, l'ouverture sur l'international, le réel maillage territorial (et nous partageons le souci de « conforter le maillage territorial ») et la diversité des acteurs dans la nouvelle région... Nous considérons que c'est avant tout le résultat de l'implication et du dynamisme des universitaires et des chercheurs qui, en toute indépendance, ont su trouver les solutions institutionnelles adaptées aux objectifs qu'ils poursuivaient en matière de formation et de recherche... De même, le rapport constate les réels liens avec les entreprises (y compris PME, ETI ou TPE) dans plusieurs secteurs : ils prouvent là-aussi une implantation très dynamique de l'enseignement supérieur et de la recherche dans la nouvelle région...

Mais au-delà de ce « portrait », nous constatons que la contribution fait d'emblée référence à la loi NOTRÉ, qui prévoit que la Région élabore un « schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en concertation avec les collectivités territoriales et les EPCI ». Notre confédération s'est opposée aux conséquences de la loi NOTRÉ qui, entre autres, renforce la territorialisation de l'enseignement supérieur... En particulier cette territorialisation conduit à l'éclatement des structures de l'université républicaine, à commencer par le CNRS créé en 1936.

La contribution évoque également les IDEX (Initiatives d'Excellence). Les candidatures aux IDEX sont faites dans le cadre des COMUE (COMMunautés d'Universités et d'Établissements). Leur mise en œuvre a été rejetée par la grande majorité des syndicats représentatifs des personnels (dont FO) et a reçu des avis majoritairement négatifs dans presque tous les comités Techniques d'établissements d'enseignement supérieur de la nouvelle région. Nos syndicats FO de l'enseignement supérieur et de la recherche nous ont d'ailleurs informés sur le rapport du CHSCT établi suite à la fusion des 3 universités de Grenoble. Celui-ci montre qu'elle s'est faite dans la douleur, au détriment des conditions de travail des personnels et de leurs garanties statutaires. Et pour éviter de parler de « fusion », les universités de Lyon et de St Etienne parlent aujourd'hui pour leur projet IDEX d'« intégration renforcée ». Cela n'a d'ailleurs empêché le refus de souscrire à ce projet par les universités concernées ! C'est un fait, les personnels, et au premier chef les universitaires, n'en veulent pas car cela signifierait la fin de la collégialité universitaire, la disparition de diplômes (par mutualisation) et la disparition de services...

Précisons également que dans le cadre de ce projet, l'incitation financière est très limitée. Si l'on reprend l'exemple stéphano-lyonnais, la dotation budgétaire liée au projet IDEX se limite à 30 millions d'Euros sur un budget supérieur à plus d'1 milliard d'Euros pour l'ensemble des établissements concernés... Autant dire une goutte d'eau qui ne change rien à la situation des universités et qui s'inscrit dans la gestion de la pénurie !

En ce qui concerne la deuxième partie de la contribution consacrée aux axes de priorité pour le prochain schéma régional, nous sommes plus que réservés.

Tout centrer comme il est préconisé dans la contribution sur les stages en entreprises et l'alternance, c'est oublier d'abord l'enseignement fondamental qui doit demeurer à la base de l'enseignement universitaire. C'est oublier également que les entreprises établissent leurs propres plans de formation et que c'est dans ce cadre que les jeunes employés qu'elles recrutent peuvent se familiariser aux particularités de chaque entreprise après un cursus universitaire plus généraliste.

Il est préconisé page 15 que « les enseignants-chercheurs s'impliquent dans la relation avec la structure d'accueil du stagiaire afin de pérenniser une coopération ». Nous nous en inquiétons. Leur statut, très précisément le décret 84-431, consacre leurs missions d'enseignants et de chercheurs, leur vocation n'est pas d'être des « maîtres de stages ».

Pour les étudiants par ailleurs il vaudrait mieux de vraies reconnaissances des diplômes, notamment du doctorat, dans les conventions collectives. Et à ce titre nous ne pouvons qu'être totalement contre le système du « doctorant partagé » entre plusieurs petites entreprises préconisé p. 16. Le doctorant est déjà bien trop partagé entre recherche fondamentale (le premier objectif de sa formation), l'enseignement (où il joue souvent le rôle de supplétif) et la présence dans l'entreprise, malheureusement pas toujours pour de la recherche appliquée en lien avec sa recherche fondamentale. Et tout ceci pour 1700 à 1800 € nets par mois...

Concernant la formation continue, évidemment très nécessaire, celle-ci est ici présentée comme pouvant être une « ressource financière » (comme l'a fait à plusieurs reprises le secrétaire d'État à l'ESR, M. MANDON) : parle-t-on de développer réellement la Formation Continue à l'université ou bien s'agit-il de trouver des palliatifs au sous-financement de l'ESR par l'État ?

Pour la pédagogie, si toutes les innovations pédagogiques sont bien entendu envisageables dans l'ESR, il ne revient pas à la Région de dicter aux universitaires leur manière de transmettre les connaissances, comme il est fait page 20 (en prenant entre autres l'exemple de l'« École communautaire entrepreneuriale consciente » québécoise). Les universitaires sont indépendants, ils bénéficient d'une totale liberté pédagogique, c'est une garantie statutaire et c'est aussi précisément une condition de leur efficacité.

On peut ajouter aussi que ce n'est pas le rôle des universités de conformer les étudiants aux attentes des entreprises, comme semble le suggérer le même exemple québécois (« aider les élèves à s'entreprendre, en les rendant plus entrepreneurs, innovants, [etc.] »), page 20. De même, la « formation à l'entrepreneuriat » (page 20) des étudiants ne créera pas les débouchés professionnels qui manquent. Comme tous les rapports institutionnels le font depuis des années, on tente de faire croire que c'est l'inadaptation des étudiants aux entreprises, et partant l'enseignement qu'ils ont reçu, qui entraînerait leur important taux de chômage. Il faut tout d'abord relativiser fortement celui-ci. Toutes les études (celles de l'APEC en particulier) montrent qu'ils trouvent globalement des emplois avec des rémunérations correspondant à leur niveau de qualification. Les élèves des écoles d'ingénieurs plus vite et à un plus haut niveau que les étudiants des universités de niveau master, mais la plupart de ceux-ci trouvent aussi. Le problème, ce n'est pas la formation reçue dans les écoles ou à l'université, le problème, c'est la raréfaction de l'emploi, l'absence de perspectives de croissance, etc., et cela, les universitaires et les chercheurs n'en sont certes pas maîtres.

La conclusion (p. 23) prévoit « la mise en place d'un espace « souple » de concertation régionale entre universités, écoles, laboratoires de recherche, et acteurs de l'innovation » : en fait d'espace « souple », il s'agit de contraintes de plus en plus fortes qui pèsent sur les universités :

- « Politiques de site » désormais déclinées au niveau des COMUE ;
- Contraintes budgétaires croissantes pour le plus grand nombre, accompagnées de la concentration des subsides publics sur quelques projets jugés « porteurs » ;
- Remodelages institutionnels extrêmement forts (« intégrations renforcées » et fusions) qui déstabilisent et déstructurent toute l'armature ancienne et efficace des universités, écoles et organismes de recherche.

Il revient sans doute à la Région d'aider les universités, écoles et organismes de recherche. Mais elles ne pourront pas compenser le désengagement croissant de l'État. Et pour FO cette aide des Régions ne peut se faire que :

- En respectant les statuts des personnels, notamment des universitaires et des chercheurs ;
- En respectant les structures nationales des organismes de recherche, singulièrement le CNRS ;
- En refusant toute restructuration des universités qui implique à terme des fusions, que la très grande majorité des personnels et de leurs organisations syndicales (dont FO) refusent ;
- En laissant aux chercheurs et enseignants-chercheurs toute leur indépendance en matière de projets de recherche, toute leur autonomie pédagogique ;
- En maintenant toute les filières existantes ;
- en restaurant des financements d'État pérennes et récurrents pour tous les laboratoires et toutes les équipes de recherche, indépendamment des projets « Idex » et « Isites », qui sont des leviers pour obtenir la mise en place d'une dizaine d'ensembles universitaires visibles à l'échelle mondiale (et dans le classement de Shanghai), comme souhaité par Valérie PECRESSE et réitéré par Geneviève FIORASO, qui sont des vecteurs d'inégalités croissantes à l'intérieur du territoire de la République et même à l'intérieur des régions et à l'intérieur de chaque université ;
- En obtenant la prise en charge de la formation professionnelle par les entreprises, au lieu de la faire assumer sur fonds publics et au mépris des statuts par les fonctionnaires d'État que sont les enseignants-chercheurs et les chercheurs ;
- En obtenant la reconnaissance des diplômes universitaires dans les conventions collectives (ou une meilleure reconnaissance), y compris le doctorat ;
- En ouvrant les postes nécessaires pour continuer à chercher et à dispenser un enseignement universitaire de haut niveau, ce qui devrait être le débouché principal des docteurs.

En conséquence, la délégation FO s'abstiendra sur ce projet de contribution.

Merci pour votre attention !

---

---

## Intervention de Mme Catherine HAMELIN, Collège 2, UNSA

Madame la Présidente du CESER, Mesdames, Messieurs et Cher(e)s Collègues,  
L'UNSA souhaite apporter quelques points d'attention sur les éléments de réflexion proposés dans ce projet.

### Une organisation diversifiée avec peu de complémentarité

Une situation contrastée et des formations diversifiées :

- Regroupement et fusion des Universités à Grenoble et Clermont-Ferrand
- Multiple établissements sur la place lyonnaise (Lyon 1, Lyon 2, Lyon 3, Jean-Monnet)
- Plusieurs ministères ont la tutelle sur la délivrance de diplômes Post-Bac (Santé, industrie, agriculture ...)
- Nombre important d'Écoles délivrant des diplômes Master

Une meilleure coordination des différents ministères et des établissements du supérieur est nécessaire pour faciliter l'accès aux formations post-Bac. Les lycéens et les parents ont des difficultés à connaître toutes les formations possibles et à quel ministère ou établissement il faut s'adresser pour y accéder. Le projet innovant porté par la COMUE de Lyon sur un regroupement des Universités et des écoles d'ingénieurs peut être un exemple à recommander.

De même, il convient de travailler à une meilleure articulation avec les formations post-baccalauréat, en renforçant la complémentarité entre les différentes offres de formation (BTS, DUT, Licences,...) en favorisant les passerelles et les réorientations et en donnant les moyens indispensables à l'université d'accueillir correctement l'ensemble des jeunes qui souhaitent y poursuivre leurs études avec les meilleures chances de réussite. La nécessaire cohérence « bac -3 / bac+ 3 » nécessite une réelle vision interministérielle mais aussi une mise en œuvre de l'accompagnement des étudiants.

### Un découpage académique contraignant

Le découpage académique actuel ne correspond plus à la réalité socio-économique de la Région. Suite à la fusion des régions Auvergne et Rhône-Alpes, il y a trois académies au sein de la Région. Les étudiants nouvellement bacheliers sont rattachés à une académie et aux établissements du supérieur de cette académie.

De même, les Universités devraient avoir la possibilité de pouvoir mettre en place des antennes locales de formation hors du découpage académique actuel. Ces antennes pourraient regrouper des formations mixtes de différentes universités (formations communes) ainsi qu'un lieu commun d'installation pour les formations non communes.

Il faut maintenant penser le schéma des offres de formation par bassin de population et bassin économique et non plus en tenant compte seulement d'un découpage académique.

### Le logement étudiant

L'accessibilité au logement étudiant proposé par l'Etat est impossible pour la majorité des étudiants. Cela ne facilite pas les échanges entre bassins de population. La situation est particulièrement dégradée sur la place Lyonnaise (deuxième ville étudiante la plus chère après Paris). Le manque de logements étudiants participe à l'inflation des loyers sur la ville de Lyon, et rend impossible la poursuite d'études par les étudiants issus de familles défavorisées et des classes moyennes, à moins d'un recours à l'emprunt.

La construction d'un complexe de logements étudiants est indispensable au sein de l'agglomération Lyonnaise. Celui-ci devrait avoir la capacité d'accueillir entre 4 000 et 5 000 étudiants. Ce (ou ces) complexe devrait également permettre l'accès à la culture et aux divertissements (salle de concert, cinéma, gymnase, siège pour associations étudiantes ...).

Le taux d'accueil d'étudiants étrangers est très faible sur la place Lyonnaise par rapport aux autres villes Universitaires :

- Lyon 8,68 %
- Grenoble 12,85 %
- Clermont-Ferrand 19,47 %

La crise du logement à Lyon contribue à freiner l'accueil et les échanges d'étudiants étrangers avec les autres Universités.

Le site de la Soie (ex IUFM) devrait permettre la construction d'un tel complexe avec des accès en transports communs proches qui facilitent la mobilité au sein de l'agglomération.

### Mise en place de formations en lien avec le tissu économique local et développement des territoires

Il faut poursuivre la délocalisation des formations Post-Bac sur les villes moyennes (Bourg-en-Bresse, Valence, Vichy ...) pour redynamiser le territoire et éviter que les complexes universitaires les plus gros (Lyon, Clermont et Grenoble) concentrent toutes les formations Post-Bac.

Les formations doivent être adaptées aux besoins socio-économiques des territoires. La mise en place de filières de formations adaptées au tissu industriel local doit être soutenue par la Région. Ces formations devront regrouper aussi bien les formations scientifiques que les formations SHS (Sciences Humaines et Sociales).

Par exemple, il faut privilégier la mise en place de "Chaîne de production" en collaboration avec le tissu industriel local pour former les cadres techniques dans le domaine du génie mécanique, génie industriel. La mise en place de nouvelles compétences dans le domaine de la connaissance du monde de l'entreprise, management de la production, domaine de la qualité, la logistique, gestion des ressources humaines doivent être regroupées sur un même lieu. Les diplômes de niveau licence à master doivent regrouper à la fois des connaissances scientifiques mais aussi en sciences humaines et sociales, c'est une attente forte du milieu économique. Actuellement les étudiants de niveau master en sciences ou ingénierie doivent poursuivre leurs études après la délivrance de leur diplôme par des inscriptions en management ou ressources humaines pour pouvoir accéder à des postes à responsabilités. Le regroupement des enseignements sur un même lieu pourraient permettre la délivrance de diplômes adaptés à la demande locale et préserver le tissu économique et social local. Ces diplômes doivent également s'inscrire dans une offre de formation continue de plus en plus demandée par les entreprises.

Compte tenu de ces précisions, nous observons un accord global avec les analyses et préconisations qu'il contient, l'UNSA votera cet avis.

---

## Intervention de Laurent ESSERTAIZE, Collège 3, FCPE

Il convient en 1<sup>er</sup> lieu de souligner la qualité générale de la contribution qui nous est ici proposée, laquelle développe nombre de perspectives et d'enjeux pour l'ESR dans notre région en réaffirmant, comme la précédente contribution de la Cion 6, la nécessité de conforter le maillage territorial des établissements, dans les frontières de la nouvelle région, et en réaffirmant aussi la nécessité de conforter les liens entre le réseau existant d'établissements

de l'ESR, ses filières, et les atouts des territoires de notre région. Elle rappelle aussi les enjeux du développement à l'international et de manière assez novatrice appelle à ce que l'ESR devienne, enfin, un des acteurs majeurs de la formation tout au long de la vie. Nous ne manquons pas de rappeler ces éléments car ils sont indéniablement des marqueurs forts de la qualité de cette contribution.

Toutefois s'intéressant aussi à la condition étudiante, et rappelant un certain nombre d'enjeux qui pèsent largement dans les conditions de réussite des publics usagers de l'ESR, il nous semble que cette contribution manque à ce titre quelques problématiques essentielles, sans dire qu'ils soient complètement absents du propos. D'abord, les chiffres de la présente rentrée font état d'une augmentation de 30 000 étudiants dans les universités par rapport à la rentrée précédente ; dans ce contexte nous sommes abondés dans les médias de témoignages sur les conditions réelles et difficiles de poursuite d'études pour nombre d'étudiants de licence en ce début d'année : les amphithéâtres comme les salles de TD débordent ! Cette tendance est perceptible depuis plusieurs années, on parle d'une augmentation de 150 000 étudiants à l'université depuis 5, 6 ans et la présente contribution aurait pu prendre cette problématique en charge, et ce même si la commission a peut-être été contrainte par les compétences de l'exécutif régional dans ce cadre elles-mêmes limitées. Aussi, si le nombre d'étudiants en amphithéâtre et en TD sont sans aucun doute une condition de réussite, comment ne pas faire le lien avec les quelques 50 % d'étudiants de licence qui n'arrivent pas au bout de leur diplôme ; si « l'échec » n'est pas un problème en soi, encore faut-il que les voies de rebond des étudiants soient une préoccupation sociale et politique et pas seulement une problématique individuelle. Là encore peut-être que l'exécutif régional, directement ou plus directement, pourrait s'intéresser à cette problématique et donc peut-être notre institution aurait-elle pu contribuer à sa réflexion dans ce cadre, et ce, là encore, malgré les limites de compétences de l'exécutif régional.

Aussi, l'ensemble de la contribution s'inscrit largement dans un double cadre territorial : régional et international. S'il le fait avec pertinence il manque toutefois ce faisant un cadre territorial important : celui de la nation. Nombre d'institutions de l'ESR dont il est ici question ne connaissent d'ailleurs guère l'échelon régional (on peut penser à l'INRA par exemple...), structurées à l'échelon national la cohérence de leur activité se pensant d'abord à ce niveau. Peut-être quelques perspectives de développement des liens avec des régions voisines, des liens qui existent déjà en certaines institutions via leurs antennes disséminées sur l'ensemble du territoire, mais aussi d'autres qui pourraient être novateurs et porteurs de nouveaux développements auraient pu être pensés. Car la formation des nouvelles générations de notre pays, les perspectives de développement d'un certain nombre d'innovations ne sont pas seulement un enjeu de cadre régional, mais bien un enjeu pour notre pays. Il s'agirait dans le cadre de l'ESR comme sur d'autres enjeux de se saisir peut-être avec davantage de recul de la mise en concurrence entre régions qui tend à s'imposer à l'ensemble des citoyens français.

Enfin, sans nier le fait que nombre de dimensions et d'enjeux socio-économiques sont pris en compte dans le présent document, la FCPE invite à ne pas minimiser l'ensemble des enjeux liés à la formation des publics usagers de l'ESR : L'ESR en effet n'est pas seulement un enjeu économique, il est un enjeu de société bien plus large. Le développement de la connaissance est un bien commun à l'ensemble de l'humanité, à l'Homme dans son entier et pas seulement à l'Homme travailleur ou à l'homo oeconomicus. La nature des liens entre l'ESR et les acteurs économiques sont un enjeu fondamental, la contribution a toutes les raisons de le souligner. Mais l'ouverture vers d'autres horizons tout aussi fondamentaux pour l'Homme et chaque homme pourrait être une coloration plus présente dans le document.

Ainsi sans nier les nombreuses qualités de ce document, la FCPE s'abstiendra sur cette contribution.

---

#### Intervention de Mme Nathalie MEZUREUX, Collège 3 et 4

Madame la Présidente, chers collègues,

Le collège 3-4 tient à affirmer combien la démarche du CESER, qui a consisté à préparer ce rapport, sur la dynamique régionale de l'enseignement supérieur, de la recherche, et de l'innovation, préalablement à l'élaboration du prochain schéma régional y afférent lui paraît adaptée, au moins pour deux raisons :

- Tout d'abord, parce que malgré les contributions régulières sur l'enseignement supérieur et la recherche dans les deux régions Rhône-Alpes et Auvergne sur la période du précédent SRESRI, la nouvelle géographie régionale, et donc la cartographie désormais plus étendue de l'ESR de notre région doit être prise en compte, pour les questions nouvelles qu'elle soulève.
- Mais aussi, parce que pour répondre à une volonté d'efficacité, les recommandations du CESER paraissent plus à même d'accompagner l'ambition régionale en amont de la conception du SRESRI, plutôt que seulement en fin de procédure par son avis.

Les propositions contenues dans ce rapport pour une politique régionale en faveur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, mettent en avant la raison pour laquelle la Région a raison de s'investir fortement dans ce domaine en complément des stratégies nationales et des appels à projets nationaux, précisément parce qu'elle vise à garantir une dynamique territoriale, sur l'ensemble de son étendue.

Le rapport met en avant la situation privilégiée de notre région en ce qui concerne l'offre de formations supérieures et son extraordinaire production scientifique. On rappellera cinq chiffres évocateurs : notre région accueille 12,7 % des étudiants français, sur 69 sites universitaires fédérés en trois pôles majeurs, avec notamment 43 grandes écoles dont 17 d'ingénieurs. Ce sont des atouts indéniables, et tout en dressant le constat des dynamiques à l'œuvre, il affirme que cette production de connaissance pourrait davantage encore contribuer à une consolidation économique et sociale des territoires. A travers les deux cibles présentées dans la contribution :

- Profiter de l'attractivité et du rayonnement scientifique pour développer l'accès à l'enseignement supérieur au plus grand nombre,
- Harmoniser les modalités de soutien aux établissements et à l'innovation dans cette grande région,

la contribution affirme que la nouvelle géographie renforce le besoin de traiter la question de l'équilibre. Et si chacun sait qu'aujourd'hui la concentration métropolitaine est un processus engagé, chacun sait également qu'il faut développer les moyens d'irriguer, de réseauter, de lier les espaces riches et divers de notre territoire quelque soit leur densité de population ou de richesse. Le rapport met en avant, à juste titre, les moyens qui peuvent aujourd'hui franchir les distances comme soutenir le développement de la mobilité étudiante, ou le développement d'enseignements à distance. Leur développement reste trop faible. Il évoque surtout la nécessité de produire et de soutenir les systèmes d'acteurs qui permettront de souder en tous lieux des réseaux collaboratifs entre l'entreprise, l'industrie, la recherche publique et les formations supérieures, voire secondaires, pour faire du parcours de l'étudiant un continuum dans l'univers réel, de la connaissance à l'envie d'entreprendre, pour relever les défis de notre temps, comme des temps futurs.

A travers ces sujets le rapport met en avant la légitimité de la Région à intervenir en matière d'ESR, précisément au regard de ses effets sur le développement économique et social, et sur l'attractivité de cette Région. Le maillage territorial de l'ESR apparaît comme de première priorité, c'est ainsi qu'il est proposé, l'action Régionale étant précisément légitime pour le souhaiter, le susciter, l'accompagner. L'attention aux parcours des étudiants, seconde priorité, en est à la fois la raison et la conséquence. En troisième priorité, la proposition de soutenir le développement de la recherche publique dans le domaine où les entreprises en sont peu pourvues, avec par exemple la mise en place de thèses en multi entreprises illustrent comment soutenir la construction de ce maillage.

---

Les membres du collège 3-4, acteurs engagés dans l'action, sont convaincus de la nécessité de cette approche systémique et transversale. Ils approuvent les huit priorités proposées, qui mettent l'accent sur les domaines et les systèmes d'acteurs à soutenir, pour qu'ils puissent devenir les leviers dynamiques du maillage territorial, et contribuent à renforcer l'attractivité et à réduire les inégalités. Les membres du collège 3-4 soutiennent la proposition introduite en conclusion en vue de la création d'un espace de dialogue à l'échelle régionale entre les acteurs des écosystèmes d'innovation.

Ils voteront ce rapport.





La loi NOTRE du 7 août 2015 prévoit que la Région élabore « un schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, en concertation avec les collectivités territoriales et EPCI ». Le Conseil régional a souhaité organiser une large consultation préalable.

A travers cette contribution, le CESER Auvergne-Rhône-Alpes exprime le regard et les attentes de la société civile organisée vis-à-vis des acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Après avoir souligné les atouts indéniables de la nouvelle région, il insiste en particulier sur la nécessité de renforcer les liens avec les territoires, dans l'objectif de dynamiser l'écosystème régional.

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR • RECHERCHE • INNOVATION • SCHEMA  
REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE  
L'INNOVATION : SRESRI • REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES**

**CESER Auvergne – Rhône-Alpes / Lyon**

8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 2

T.04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

**CESER Auvergne – Rhône-Alpes / Clermont-Ferrand**

59 Bb Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 Clermont-Ferrand cedex 2

T. 04 73 29 45 29 – F. 04 73 29 45 20

**[www.auvergnerrhonealpes.eu/ceser](http://www.auvergnerrhonealpes.eu/ceser)**